



Bulletin Officiel

N° 5637 Mardi 26 Juin 2018

— 19^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

BNA SUBORDONNE 2018 -01 »	2-8
ABC TUNISIE 2018 -01 »	9-13
HANNIBAL LEASE SUBORDONNE « 2018 - 1 »	14-20
ATL « 2018 - 1 »	21-24

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

BEST LEASE	25-27
------------	-------

COMMUNIQUEES DE PRESSE

BEST LEASE	28
STIP	29

INFORMATIONS POST AGO

DELICE HOLDING	30-34
SOTETEL	35-38

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

39-40

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31-12-2017

- GIF FILTER

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31-12-2017

- FCPR AFRICAMEN
- FCPR AMENCAPITAL 1
- FCPR AMENCAPITAL 2
- FCPR AMENCAPITAL 3

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de l'émetteur tels qu'approuvés par l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire « BNA subordonné 2018-1 »

I. Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **22/05/2017** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de **200 MD** et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **05/02/2018** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de **100 MD** et a délégué au Directeur Général tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **19/04/2018** d'émettre un emprunt obligataire subordonné de **100 MD** selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8,25% et/ou TMM + 2,00%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50% et/ou TMM + 2,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10/05/2018** et clôturées sans préavis au plus tard le **10/08/2018**.

En cas de non placement intégral de l'émission au **10/08/2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de **1 000 000** obligations subordonnées.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **10/05/2018** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

But de l'émission

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « **BNA Subordonné 2018-1** » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de la BNA afin de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale aux banques n°91-24 du 17 Décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

II. Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « **BNA Subordonné 2018-1** »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations subordonnées seront nominatives.

Catégorie des titres :

Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

Législation sous laquelle les titres sont créés :

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination. De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

- Suite -

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance des intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,25%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,00%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois **d'Août de l'année N-1 au mois de Juillet de l'année N**.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **10/08/2023** pour la catégorie A et le **10/08/2025** pour la catégorie B.

- Suite -

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation subordonnée.

Païement:

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 Août** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/08/2019** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/08/2019** pour la catégorie A et le **10/08/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (Taux fixe) :

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, ce taux est de **8,25%** pour le présent emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, ce taux est de **8,50%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (Taux variable) :

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, cette marge est de **2,00%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, cette marge est de **2,25%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

➤ **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « **BNA 2018** » enregistré auprès du CMF en date du **24 Avril 2018** sous le numéro **18-004**.

- Suite -

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

➤ **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie : Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

Le présent emprunt obligataire subordonné est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des

- Suite -

porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

III. Renseignements généraux

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «**BNA Subordonnée 2018-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres : Les titres de capital de la BNA sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe deux emprunts obligataires émis par la BNA cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BNA s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission de l'emprunt «**BNA Subordonné 2018-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations subordonnées par Tunisie Clearing :

La Banque Nationale Agricole s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**BNA Subordonné 2018-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

➤ Nature du titre

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des

- Suite -

titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

➤ **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ **Le marché secondaire**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-1001, du document de référence « BNA 2018 » enregistré auprès du CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-004, des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de la BNA tels qu'ils seront approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.

La note d'opération et le document de référence « BNA 2018 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de BNA Capitaux: www.Bnacapitaux.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Juillet 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« ABC TUNISIE 2018-01 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **17/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/09/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,00% brut l'an au minimum et 8,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les modalités de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- ✓ Catégorie A : 8,20% brut l'an et/ou TMM+2,20% sur 5 ans ;
- ✓ Catégorie B : 8,40% brut l'an et/ou TMM+2,40% sur 7 ans dont 2 années de grâce ;
- ✓ Catégorie C : 8,50% brut l'an et/ou TMM+2,50% sur 7 ans avec remboursement in fine.

But de l'émission : ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

La banque se trouve dans une situation de conformité totale par rapport aux normes et ratios prudentiels. Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

Dénomination de l'emprunt : « ABC TUNISIE 2018-01 ».

Montant : 20.000.000 dinars divisé en 200.000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

- Suite -

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 240 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans avec remboursement in fine :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,20%** l'an pour la catégorie A, de **8,40%** l'an pour la catégorie B et de **8,50%** l'an pour la catégorie C.

- Suite -

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%** pour la catégorie A, de **7,618%** pour la catégorie B et de **7,718%** pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** pour la catégorie A, de **2,40%** pour la catégorie B et de **2,50%** pour la catégorie C et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2018-01 » sont émises selon trois catégories :

- ✓ une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce** ;
- ✓ une catégorie C sur une durée de **7 ans**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour la catégorie B et de **7 ans** pour la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,714 années** pour la catégorie A, de **4,227 années** pour la catégorie B et de **5,554 années** pour la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **07/05/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **02/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20.000.000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **02/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

Les obligations émises sous la catégorie C feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **02/07/2023** pour la catégorie A et le **02/07/2025** pour les catégories B et C.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **02 juillet** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **02/07/2019**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **02/07/2021**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le remboursement en capital aura lieu in fine le **02/07/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **07/05/2018** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier, ainsi que la quantité d'obligations y afférente

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation : Le présent emprunt obligataire n'est pas noté. Néanmoins, la banque ABC Tunisie s'est engagée à se faire noter et à noter les titres émis dans le cadre du présent emprunt obligataire auprès d'une agence de notation spécialisée et reconnue par le Conseil du Marché Financier et ce, pour toute la durée de vie de l'emprunt.

Dans ce cadre, la banque a déjà pris contact avec l'agence de notation Fitch Ratings et le commencement des travaux est imminent.

- Suite -

Cotation en Bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 18-1000 en date du 19 avril 2018, du document de référence « Bank ABC Tunisie 2018 » enregistré par le CMF en date du 13 avril 2018 sous le N° 18-003, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2018 et le 30 avril 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Hannibal Lease Subordonné 2018-01»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 17/05/2017 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni 23/03/2018 a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné HL 2018-01 » à savoir :

Montant de l'emprunt obligataire	: 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars ;
Nominal de l'obligation	: 100 dinars par obligation ;
Forme d'Obligation	: les obligations sont nominatives ;
Prix d'émission	: 100 dinars par obligation payable intégralement à la souscription ;
Taux d'intérêt	: Catégorie A : 8,3% et/ou TMM+2,1% brut par an au choix du souscripteur, Catégorie B : 8,5% brut par an ;
Durée	: 5 ans pour la catégorie A et 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie B ;
Amortissement	: les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant**

L'emprunt obligataire subordonné « HL 2018-1 » est d'un montant de 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 200 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars. Le

- Suite -

montant définitif de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » fera l'objet d'une publication officielle du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/05/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/04/2018** auprès de MAC SA intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Hannibal Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, le présent emprunt obligataire subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

Dénomination de l'emprunt : « Emprunt subordonné HL 2018-01 ».

- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 : des obligations.

- Suite -

Prix de souscription et d'émission:

Le prix d'émission est de **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **28/05/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,3%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,1%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Mai** de l'année N-1 au mois d'**Avril** de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,5%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2023** pour la catégorie A et le **28/05/2025** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **28/05** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/05/2019** pour toutes les catégories.

- Suite -

Le premier remboursement en capital aura lieu le **28/05/2019** pour la catégorie A et le **28/05/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,3%** l'an pour la catégorie A et **8,5%** l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 5,2175%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,3175%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,1%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Catégorie A :

Les obligations subordonnées de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans**.

Catégorie B :

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

Duration de l'emprunt :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,711 années** pour la catégorie A et **4,219 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance :

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts

- Suite -

obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 03 Août 2017 sous le numéro 17/003. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang :

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note B+ (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **20/03/2018**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux

- Suite -

unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 DT) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 DT) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « **Emprunt subordonné HL 2018-01** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin Mars 2018, 10 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

- Suite -

Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « **Emprunt Subordonné HL 2018-01** » visée par le CMF en date du **10/04/2018** sous le numéro **18-0999**, du document de référence « **Hannibal Lease 2017** » enregistré par le CMF en date du **03/08/2017** sous le n°**17-003**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 Novembre 2017** sous le numéro **17-003/A001**. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le **20 avril 2018**. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le **30 avril 2018**.

La note d'opération et le document de référence « HL 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le **20 avril 2018** et le **30 avril 2018**.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE**« ATL 2018-1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 50 millions de dinars aux conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	8,30%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,20%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2018-1 ».

Montant : **30 000 000 dinars** susceptible d'être porté à **50 000 000 dinars** divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt « ATL 2018-1 » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze

- Suite -

➤ derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,30%** l'an pour la catégorie A et **8,50%** l'an pour la catégorie C.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

✓ Catégories A et B : Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans** ;

✓ Catégorie C : Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,711 années** et de **4,219 années** pour les obligations de la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **17/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/07/2023** pour les catégories A et B et le **07/07/2025** pour la catégorie C.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 juillet** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **17/07/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **17/07/2019** pour les catégories A et B et le **17/07/2021** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers **TUNISIE CLEARING**.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/04/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation de l'émission : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **23/03/2018**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** ».

- Suite -

Cotation en Bourse : L'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « AFC » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **ATL 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-0998** en date du **06 avril 2018**, du document de référence « **ATL 2017** » enregistré par le CMF en date du **30 juin 2017** sous le N° **17-002**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 novembre 2017** sous le N° **17-002/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30/04/2018.

La note d'opération, le document de référence « **ATL 2017** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2018 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2018 et le 30/04/2018.

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS
BEST LEASE**

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune
Siège Social: 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis
Registre de Commerce: B132611999
Matricule fiscal: 000MA 647746R

« إصدارات باسٲ ليز 2018-01 » « ISDARAT BEST LEASE 2018-01 »

Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 25/03/2017 l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Epargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, susceptible d'être porté à 18 000 000 de dinars divisé en 180 000 titres de 100 dinars chacun sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8%	7,5%	0,5%	A la fin de la 7 ^{eme} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant**

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptible d'être porté à 18 000 000 de dinars divisé en 180 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **11 juin 2018** et clôturés au plus tard le **31 juillet 2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **31 juillet 2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

- Suite -

3- Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

4- But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2018-01»

« إصدارات باست ليز 2018-01 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **01 août 2018**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 15/01/2019 pour l'avance et au 15/07/2019 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement :

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2025** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

- Suite -

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

. Première partie de la rémunération

Une avance prévue de 7,5% calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier de chaque année sur l'exercice écoulé.**

. Deuxième partie de la rémunération

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable le **15 juillet de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

. La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 8% :

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 8% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices définie ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 8%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de BEST LEASE dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

AVIS DE SOCIETES*

Communiqué de presse

**REVISION DES CONDITIONS DE L'EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS
BEST LEASE**

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune

Siège Social: 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis

Registre de Commerce: B132611999

Matricule fiscal: 000MA 647746R

« ISDARAT BEST LEASE 2018-01 » «إصدارات باست ليز 2018-01»

Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

Suite à l'augmentation continue du Taux de marché Monétaire (TMM) qui a atteint 7% de jour au jour et qui est susceptible de s'aggraver dans les mois à venir, la Direction Générale de BEST LEASE, afin de réussir la clôture de son opération d'émission des titres participatifs « ISDARAT BEST LEASE 2018-01 » «إصدارات باست ليز 2018-01» dans des conditions de marché très difficiles, a décidé de réviser à la hausse le taux de profit proposé comme le montre le tableau ci-dessous et de prolonger la période de souscription jusqu'au **15 septembre 2018**:

Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)
8,5%	7,5%	1%

Le reste des conditions de l'émission reste inchangé.

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP »

Siège Social : Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre BP N°77, Tunis

La Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » informe ses actionnaires et le public, que l'arrêté et la publication des états financiers de l'année 2017 accuseront un retard par rapport aux délais fixés par la loi.

En effet, la Société a repris son activité le 29 Janvier 2018 après des mois d'arrêt dû à des circonstances exceptionnelles durant le deuxième semestre de l'exercice 2017, qui ont entraîné la fermeture de l'usine depuis le 17 Juillet 2017.

Actuellement les commissaires aux comptes sont entrain d'auditer nos comptes sachant que c'est leur première mission à la STIP ce qui a causé un retard. Cette mission est pratiquement achevée et la société prévoit la régularisation de la situation et de procéder aux publications nécessaires dans les meilleurs délais.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans ce communiqué par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

DELICE HOLDING – DH –

Siège social : Immeuble le Dôme, Rue du Lac Léman, les Berges du Lac 1053, Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 20 Juin 2018, la société DELICE HOLDING publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées.
- ♦ Le bilan après affectation du résultat de l'exercice 2017.
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice 2017.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société DELICE HOLDING et celui du groupe DELICE HOLDING pour l'exercice 2017 ;

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société DELICE HOLDING et celui des sociétés du Groupe pour l'exercice 2017. L'Assemblée Générale des actionnaires approuve, les rapports de gestion dans leur intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION : Lecture des rapports généraux et spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2017, approbation des conventions réglementées et des états financiers individuels et consolidés au titre de l'exercice 2017;

Après lecture des rapports des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale des actionnaires approuve ce qui suit :

- L'ensemble des conventions réglementées ;
- Les états financiers individuels présentant un total bilan de **578 482 624** dinars et faisant ressortir un résultat net de **23 642 694** Dinars.
- Les états financiers consolidés présentant un total bilan de **445 523 093** dinars et faisant ressortir un résultat net consolidé part du groupe de **38 624 678** Dinars Tunisiens

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

- Suite -

TROISIEME RESOLUTION : Quitus aux administrateurs ;

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION : Affectation des résultats de l'exercice 2017 et approbation de la distribution des dividendes.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2017 comme suit :

Résultat de l'exercice	23 642 693,643
Report à Nouveau	238 394,489
Résultat disponible	23 881 088,132
Réserve Légale	1 194 054,407
Bénéfice Distribuable	22 687 033,725
Dividendes à distribuer	22 511 977,420
Résultats reportés	175 056,305

Les dividendes, dont la distribution est décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire, correspondent à un dividende de 0, dt410 par action. Le paiement aura lieu à partir du 28 juin 2018.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

CINQUIEME RESOLUTION : Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux Administrateurs;

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme globale annuelle nette de 36 000 Dinars Tunisiens, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2017.

SIXIEME RESOLUTION : Fixation du montant des rémunérations de membres du Comité Permanent d'Audit;

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Comité Permanent d'Audit en rémunération de leur activité, la somme globale annuelle nette de 32 000 Dinars Tunisiens, à titre de rémunération pour l'exercice 2017.

Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION : Renouvellement du mandat d'un Administrateur ;

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Adel GRAR en qualité d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires et décide d'élire un nouveau membre du conseil d'administration de « DELICE HOLDING –SA » représentant les actionnaires minoritaires pour les années 2019-2020 et 2021 à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice 2018.

- Suite -

Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés

HUITIEME RESOLUTION : Renouveau de l'autorisation au Conseil d'Administration de la société d'acheter et de revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce pour une période de trois ans conformément à l'article 19 de la loi numéro 94-117 ;

En application de l'article 19 nouveau de la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle son autorisation au Conseil d'Administration de la Société pour acheter et revendre ses propres actions en bourse en vue de réguler leurs cours sur le marché, et ce pour une durée de trois (3) ans à partir de ce jour.

Les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée seront fixées lors du prochain conseil d'administration de la Société.

Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés

NEUVIEME RESOLUTION : Information de l'Assemblée Générale Ordinaire ;

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport présenté en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales et concernant les fonctions occupées par les administrateurs, le Président Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjointes dans d'autres sociétés et prend acte de la déclaration de franchissement de seuil effectuée en conformité avec les dispositions de l'article 8 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier ainsi que la décision numéro 67 datée du 29 décembre 2017 par laquelle le Conseil du Marché Financier dispense la société MEDDEB CONSULTING détenant 85% du capital de la société DELICE HOLDING à l'obligation de procéder à une offre publique d'achat sur le reste des actions qu'elle ne détient pas dans le capital de cette dernière ou sous forme d'une offre publique d'achat ou sous forme de procédure de maintien de cours fixe .

Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés

DIXIEME RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité ;

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal ou à son mandataire, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

1. Le bilan après affectation du résultat :

- Suite -

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2017

BILAN

(Montants exprimés en dinars)

ACTIFS	Note	31/12/2017	31/12/2016	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	31/12/2017	31/12/2016
ACTIFS NON COURANTS				CAPITAUX PROPRES			
Immobilisations incorporelles		35 218	35 218	Capital social		549 072 620	549 072 620
Moins : amortissements		(15 653)	(3 913)	Réserves et primes liées au capital		324	324
	B-1	19 565	31 305	Réserves légales		5 665 685	4 471 630
				Résultats reportés		175 056	238 305
Immobilisations corporelles		127 479	68 297	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES RESULTAT		554 913 685	553 782 969
Moins : amortissements		(27 062)	(6 216)				
	B-2	100 417	62 081	Résultat de l'exercice		0	0
Immobilisations financières		556 561 048	555 791 048	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION	B-8	554 913 685	553 782 969
Moins : Provisions		(1 042 000)	(1 042 000)	PASSIFS			
	B-3	555 519 048	554 749 048				
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		555 639 030	554 842 434				
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		555 639 030	554 842 434	PASSIFS COURANTS			
ACTIFS COURANTS				Fournisseurs et Comptes rattachés	B-9	71 607	65 339
Clients et comptes rattachés	B-4	826 003	211 488	Autres passifs courants	B-10	23 497 332	23 455 166
Moins : Provisions		-	-	TOTAL DES PASSIFS COURANTS		23 568 939	23 520 505
		826 003	211 488				
Autres Actifs courants	B-5	2 918 695	6 465 242	TOTAL DES PASSIFS		23 568 939	23 520 505
Placements financiers	B-6	18 500 000	15 500 000	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		578 482 624	577 303 474
Liquidités et équivalents de liquidités	B-7	598 896	284 310				
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		22 017 591	22 461 040				
TOTAL DES ACTIFS		578 482 624	577 303 474				

- Suite -**1. L'état d'évolution des capitaux propres :**

	<i>Capital social</i>	<i>Réserve légale</i>	<i>Autres capitaux propres</i>	<i>Résultats Reportés</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Total</i>
<u>Solde au 31 Décembre 2017 avant affectation du résultat</u>	549 072 620	4 471 631	324	238 394	23 642 694	577 425 663
Affectation résultat 2017 Selon PV AGO du 20/06/2018		1 194 054		(63 338)	(1 130 717)	-
Dividendes à distribuer					(22 511 977)	(22 511 977)
<u>Solde après affectation du résultat</u>	549 072 620	5 665 685	324	175 056	0	554 913 686

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

**La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications
« SO.T.E.TEL »**

Siège social : Rue des Entrepreneurs -Z.I- Charguia 2 – Aéroport Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 21 juin 2018, la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL » publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport de gestion relatif à l'exercice clos au 31 Décembre 2017, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration, du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve les États financiers au 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître des capitaux propres de **22.524.668 DT** y compris un résultat net bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **6.008.431 DT** et un total du bilan de **67.063.820 DT**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et examen du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions prévues à l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, conclues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve les conventions qui y figurent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'imputer le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 sur les résultats reportés déficitaires s'élevant à - 9.841.970 DT, et ce, comme suit :

- Suite -

Report déficitaire avant affectation du résultat :	- 9.841.970 DT
Bénéfice de l'exercice 2017 :	6.008.431 DT
Report déficitaire après affectation du résultat :	-3.833.539 DT

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne sans réserve aux Administrateurs un quitus pour leur gestion au titre de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide :

- D'allouer au Conseil d'Administration des jetons de présence d'un montant brut Total de 52.500 DT au prorata des présences au titre de 2017.
- D'allouer une rémunération d'un montant annuel brut Total de 15.000 DT aux Membres du Comité Permanent d'Audit, les modalités de répartition sont fixées par le Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la ratification de la nomination en qualité d'Administrateur de:

Membre du Conseil d'Administration	Qualité	Durée du mandat
Mr. Mohamed Fadhel Kraiem	Administrateur	2017-2018-2019

La durée du mandat commence à partir de l'exercice 2017 et prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2019.

Mr. Mohamed Fadhel Kraiem accepte sa nomination et déclare qu'il ne se trouve dans aucun cas d'incompatibilité, d'interdiction ou de déchéances prévues par la loi. Il informe l'Assemblée Générale Ordinaire des fonctions de direction occupées par lui dans d'autres sociétés et cela conformément aux dispositions des articles 192 et 193 du CSC.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au mandataire social ou à son représentant pour procéder aux formalités légales requises pour le dépôt, l'enregistrement et la publication.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

2. Le bilan après affectation du résultat :**BILAN**

Arrêté au 31 décembre 2017 (exprimé en Dinars Tunisiens)

ACTIFS

	31/12/2017	31/12/2016
ACTIFS NON COURANTS		
ACTIFS IMMOBILISES	9 930 506	10 451 781
Immobilisations incorporelles	943 887	1 033 887
Moins : amortissements	-943 887	-942 525
Moins : provisions	0	-90 000
	0	1 361
Immobilisations corporelles	28 748 790	28 645 638
Moins : amortissements	-18 818 284	-18 669 618
	9 930 506	9 976 020
Immobilisations financières	624 400	921 470
Moins : provisions	- 150 000	-447 070
	474 400	474 400
Autres actifs non courants	2 731 499	4 405 357
Moins : provisions	-651 438	-601 813
	2 080 061	3 803 544
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	12 484 967	14 255 326
ACTIFS COURANTS		
Stocks	3 567 787	4 699 713
Moins : provisions	-814 230	-755 808
	2 753 557	3 943 905
Clients & comptes rattachés	48 184.707	41 259 334
Moins : provisions	-6 271 615	-6 432 578
	41 913 091	34 826 756
Autres actifs courants	8.916.992	8 791 347
Moins : provisions	-25 049	-583 619
	8 891 944	8 207 728
Placements et autres actifs financiers	60 931	173 080
Moins : provisions	-	-142 321
	60 931	30 760
Liquidités et équivalents de liquidités	959 330	805 130
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	54 578 853	47 814 279
TOTAL DES ACTIFS	67 063 820	62 069 605

- Suite -

	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	23 184 000	23 184 000
Réserves légales	1 972 467	1 972 467
Autres capitaux propres	1 201 740	1 201 740
Résultats reportés	-3 833 539	-9 841 970
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT	22 524 668	16 516 236
PASSIFS		
PASSIFS NON COURANTS		
Provisions pour risques	1 776 356	1 548 392
Emprunts	5 091 531	5 637 642
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	6 867 887	7 186 034
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et comptes rattachés	12 487 420	17 200 436
Autres passifs courants	15 768 796	13 686 674
Concours Bancaires et autres passifs financiers	9 415 049	7 480 225
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	37 671 265	38 367 335
TOTAL DES PASSIFS	44 539 152	45 553 369
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	67 063 820	62 069 605

2. L'état d'évolution des capitaux propres :

Désignation	Capital social	Réserves légales	Réserves pour fonds social	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
capitaux propres au 31/12/2017 avant affectation	23 184 000	1 972 467	0	1 201 740	-9 841 970	6 008 431	22 524 668
Affectation en résultats reportés					6 008 431	-6 008 431	
capitaux propres au 31/12/2017 après affectation	23 184 000	1 972 467	0	1 201 740	-3 833 539	0	22 524 668

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	174,531	174,555		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	118,507	118,524		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	98,966	101,097	101,110		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	103,626	103,640		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	104,373	104,386		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,575	15,577		
7 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	113,992	114,006		
8 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,097	1,117	1,117		
9 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	102,546	102,557		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
10 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,602	1,603		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
11 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	42,323	42,329		
12 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	57,215	57,221		
13 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	127,987	128,092		
14 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	128,963	129,260		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
15 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	163,868	164,696		
16 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	592,904	595,964		
17 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	140,093	140,547		
18 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	144,912	145,248		
19 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	146,828	146,980		
20 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	121,124	120,891		
21 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	129,693	130,104		
22 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	179,511	179,760		
23 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	103,270	102,994		
24 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	108,411	108,524		
25 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	175,647	176,213		
26 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	153,251	153,765		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	115,769	115,556		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	122,469	122,435		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	25,542	25,572		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2390,858	2411,619		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	135,073	136,585		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	163,796	164,928		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	207,009	209,804		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	19,946	20,092		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5437,891	5450,321		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	3,011	3,044		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,539	2,564		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,312	1,308		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,165	1,170		
40 FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,222	1,231		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,238	1,253		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	134,625	135,587		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	125,088	125,394		
44 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1036,800	1194,488	1205,014		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	12,532	12,648		
46 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	11,411	11,525		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	108,185	106,658	106,673
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,092	101,231	101,242
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,266	103,122	103,138
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	102,783	101,073	101,088
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389	102,443	102,459
52 SICAV AXIS TRESORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	107,299	105,575	105,587
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	104,822	102,949	102,964
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	101,810	100,199	100,211
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	103,541	102,239	102,248
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18	4,005	104,289	102,616	102,631
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/18	3,827	103,490	101,750	101,762
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	106,999	105,112	105,127
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,057	103,399	103,411
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	103,993	102,370	102,381
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	101,392	101,405
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	104,210	102,771	102,782
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	102,910	100,971	100,984
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,024	102,233	102,246
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	105,352	103,813	103,825
66 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,018	101,067	101,081
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,033	101,229	101,239
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	105,331	103,971	103,982
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/18	3,391	102,452	100,964	100,975
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>							
70 FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	08/05/18	0,424	10,631	10,446	10,448
71 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	103,846	102,054	102,064
72 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,269	101,832	101,849
73 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	104,984	103,311	103,324
74 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	28/05/18	0,405	10,445	10,259	10,261

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

SICAV MIXTES

75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,435	65,554	65,499
76	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	97,811	110,795	110,852
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	17,758	18,461	18,473
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	336,190	336,374
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	31/05/18	1,286	30,075	30,366	30,407
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2346,304	2570,421	2572,236
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	74,028	77,855	78,269
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	55,672	56,665	56,757
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/18	0,038	108,844	121,238	121,713
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	113,349	114,088

FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	10,990	11,015	11,000
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,950	12,348	12,350
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	14,977	16,153	16,098
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	13,451	15,622	15,669
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	14,146	16,904	16,916
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	12,407	14,166	14,174
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	147,896	166,753	166,849
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	3,787	141,068	152,786	152,971
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,889	9,989	10,017
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	109,614	129,401	130,164
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/18	0,965	87,316	97,402	97,464
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	90,784	102,410	102,411
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	96,888	97,073	96,943
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	18/04/18	1,090	102,804	122,299	123,080
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	96,246	101,266	101,478
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	11,043	11,048
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	109,189	108,775
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	154,546	176,621	177,263

105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	102,772	122,611	125,653
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	109,363	114,345	113,872
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	108,645	127,973	128,526
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	199,619	221,507	222,462
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	184,558	194,870	195,258
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	158,436	163,833	164,510
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	26,246	26,468
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	157,594	157,108
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	112,659	125,078	125,433
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9340,231	9353,385
115	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	84,169	82,786
116	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	984,261	1088,264	1098,501
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5490,845	6245,192	6281,572
118	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	4974,724	5464,063	5509,185
119	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	101,335	102,284	102,350

FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE

120	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	115,210	129,507	129,358
-----	----------------	-------------	----------	----------	-------	---------	---------	---------

FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE

121	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 091,766	12 437,700	12 542,523
-----	-----------------------------	-----------------------	----------	----------	---------	------------	------------	------------

* SICAV en liquidation anticipée

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de la modification de la raison sociale de la société « Tunisie Leasing » à « Tunisie Leasing et Factoring », la liste mis à jour des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis

55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II

113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « UBCI FINANCE »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
27	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

28	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
30	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
31	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
32	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

GIF FILTER S.A

Siège social : Route de Sousse KM 35, GROMBALIA, 8030

La société « GIF FILTER S.A », publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 27 juin 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI.

Bilan arrêté au 31 Décembre 2017
(montants exprimés en dinars)

ACTIFS	Notes	31 Décembre 2017	31 décembre 2016
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Immobilisations incorporelles		376 669	376 169
Moins : amortissements		(371 992)	(357 313)
	3	4 677	18 856
Immobilisations corporelles		20 480 939	19 807 036
Moins : amortissements		(13 692 353)	(13 313 545)
	3	6 788 586	6 493 491
Immobilisations financières		179 095	176 314
Moins : provisions		(50 000)	(50 000)
	5	129 095	126 314
Autres actifs non courants	4	545 772	875 217
<u>Total des actifs non courants</u>		7 468 130	7 513 878
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		5 173 067	6 283 489
Moins : provisions		(259 440)	(259 440)
	6	4 913 628	6 024 049
Clients et comptes rattachés		6 567 789	5 325 007
Moins : provisions		(2 485 609)	(2 343 020)
	7	4 082 180	2 981 987
Autres actifs courants		2 924 109	2 718 339
Moins : provisions		(82 364)	(82 364)
	8	2 841 745	2 635 974
Placements et autres actifs financiers	9	4 395 745	4 369 149 (*)
Liquidités et équivalents de liquidités	10	34 342	71 131 (*)
<u>Total des actifs courants</u>		16 267 639	16 082 290
<u>Total des actifs</u>		23 735 769	23 596 168

(*) Retraitement en Pro forma

Bilan arrêté au 31 Décembre 2017
(montants exprimés en dinars)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Notes	31 Décembre 2017	31 décembre 2016
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		10 563 994	10 563 994
Réserves		3 603 927	3 603 927
Autres capitaux propres		(2 862 982)	(747 150)
Résultats reportés		7 097	7 097
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		11 312 036	13 427 868
Résultat net de l'exercice		(639 245)	(2 296 167)
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	11	10 672 791	11 131 701
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts et dettes assimilés		2 067 448	1 549 939
<u>Total des passifs non courants</u>	12	2 067 448	1 549 939
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	13	2 934 540	2 935 627
Autres passifs courants	14	1 610 111	1 481 752
Concours bancaires et autres passifs financiers	15	6 450 880	6 497 148
<u>Total des passifs courants</u>		10 995 531	10 914 528
<u>Total des passifs</u>		13 062 978	12 464 467
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>		23 735 769	23 596 168

Etat de résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2017

(montants exprimés en dinars)

DESIGNATION	Notes	31 Décembre 2017	31 décembre 2016
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
Revenus	16	13 780 449	11 724 722
Autres produits d'exploitation	17	104 407	27 763
<u>Total des produits d'exploitation</u>		13 884 856	11 752 485
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
Variation des stocks de produits finis et des encours	26	455 645	(879 808)
Variation des stocks de matières premières et consommables	18	654 777	215 169
Achats de matières premières et consommables	18	5 666 449	6 823 237
Achats d'approvisionnements consommés	19	404 227	392 420
Charges du personnel	20	4 252 320	4 726 301
Dotations aux amortissements et aux provisions	21	1 397 920	1 063 723
Autres charges d'exploitation	22	1 366 548	1 345 417
<u>Total des charges d'exploitation</u>		14 197 885	13 686 459
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		(313 029)	(1 933 974)
Charges financières nettes	23	(1 086 017)	(841 842)
Produits des placements	26	502 879	518 458
Autres gains ordinaires	24	297 296	40 783
Autres pertes ordinaires	25	(11 002)	(52 180)
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS</u>		(609 873)	(2 268 755)
Impôt sur les sociétés	26	(29 372)	(25 912)
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS</u>		(639 245)	(2 294 667)
Eléments extraordinaires		-	(1 500)
<u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u>		(639 245)	(2 296 167)

Etat des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 Décembre 2017
(montants exprimés en dinars)

DESIGNATION	Notes	31 Décembre 2017	31 décembre 2016
<u>FLUX DE TRESORERIE LIE A L'EXPLOITATION</u>			
Résultat net		(639 245)	(2 296 167)
<u>Ajustements pour</u>			
Amortissements		929 083	787 839
Provisions		147 621	176 621
Reprise de provision		(8 230)	(13 855)
Quotes-parts des subventions d'investissement		(83 573)	(6 707)
Régularisation des immobilisation			
Résorption des charges à répartir		329 445	113 118
<u>Variations des :</u>			
Stocks	27	1 110 421	(664 639)
Créances	27	(1 242 782)	1 021 970
Autres Actifs	27	(205 770)	(1 276 977)
Fournisseurs et autres dettes	27	263 444	618 206
Plus ou moins values de cessions		(272 400)	(11 317)
<u>Flux de trésorerie provenant de (affecté à) l'exploitation</u>		328 015	(1 551 907)
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisation corporelle et incorporelle		(1 339 775)	(691 643)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisation. corporelle. et incorporelle		272 400	305 819
Déncaissements (Décaissements)provenant de la cession (l'acquisition) d'immob. financières		(2 782)	102 170
Décaissement provenant des autres actifs non courants		-	(988 335)
<u>Flux de trésorerie provenant de (affecté aux) activités d'investissements</u>		(1 070 158)	(1 271 989)
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Dividendes et autres distribution			(500)
Encaissements d'emprunts		1 365 860	
Remboursement d'emprunts		(719 856)	(228 125)
Enaissement Décaissement CNT		431 646	937 374
<u>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement</u>		1 077 649	708 749
<u>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de placements</u>		(26 596)	1 359 049 (*)
<u>Variation de trésorerie</u>		308 911	(756 099)
Trésorerie au début de l'exercice		(1 424 705)	(668 606) (*)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	28	(1 118 993)	(1 424 705) (*)

(*) *Retraitement en pro-forma*

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I- PRESENTATION DE LA SOCIETE :

Dénomination de la société : Générale industrielle de filtration " GIF FILTER S.A "

Forme juridique : Société Anonyme

Secteur d'activité : Industriel

Date de création : 1980

Siège social : Route de Sousse Km 35 Grombalia, 8030

Capital social : 10 563 994 DT divisé en 10 563 994 actions de 1 DT chacune

Sites industriels : Une usine sise à la route de Sousse Km 35, GROMBALIA, 8030

N° registre de commerce : B139271997

Matricule fiscal : 6874 / X /A /000

II- REFERENTIEL COMPTABLE :

Les états financiers de la société GIF FILTER S.A sont élaborés et présentés conformément aux dispositions prévues par la loi n° 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux normes comptables actuellement en vigueur.

NOTE 1 - SYSTEME ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

1.1 PRESENTATION DES COMPTES DE LA SOCIETE

Les comptes de la Société GIF FILTER S.A , dont l'activité consiste en la fabrication des filtres conçus pour toutes les gammes de véhicules de transport, sont tenus conformément au Système Comptable des Entreprises fixé par la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comportent le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers.

Les notes aux états financiers reprennent le détail des principales rubriques comptables.

1.2 PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE

La comptabilité de la Société GIF FILTER S.A est tenue sur micro-ordinateur par l'application SAGE. Elle permet d'éditer périodiquement :

- le Grand livre des comptes ;
- la Balance générale des comptes ;
- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état des flux de trésorerie ;

1.3 IMPOT SUR LES BENEFICES

La société est assujettie au taux d'impôt de 25% au 31/12/2017.

La charge de l'impôt sur les bénéfices est déterminée sur la base de la méthode de l'impôt exigible.

1.4 UNITE MONETAIRE

Les états financiers de la Société GIF FILTER S.A sont libellés en Dinar Tunisien.

1.5. REVENUS

Les revenus provenant de la vente de biens sont comptabilisés lorsque :

- L'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et les avantages substantiels inhérents à la propriété des biens.
- Le montant du revenu peut être évalué de façon fiable ;
- Il est probable que des avantages économiques liés à l'opération iront à l'entreprise ; et
- Les coûts de la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

1.6. IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors taxe. Elles sont amorties selon leur durée de vie estimée selon le mode linéaire sur la base des taux suivants :

· Logiciels informatiques	33%
· Construction	5%
· Matériel et outillage industriel	15%
· Matériel de transport	20%
· Installations Générales, Agencements	15%
· Aménagements, installations divers	15%
· Equipements de bureau	20%
· Matériel informatique	33%
· Mobilier	20%
· Emballages commerciaux	20%

1.7. OPERATIONS CONCLUES EN MONNAIES ETRANGERES

A la date de clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date déterminé par la Banque Centrale de Tunisie au 31/12/2017.

1.8. LES STOCKS

Les stocks sont évalués, au 31 Décembre 2017, comme suit :

- Les matières premières et consommables ainsi que les pièces de rechange sont valorisées au coût d'achat moyen pondéré, tous frais inclus.
- Les stocks de produits finis sont valorisés au coût moyen de production.
- Les produits semi finis sont valorisés au coût engagé jusqu'au stade de fabrication.

- La dépréciation des stocks est calculée suivant l'évaluation des articles à rotation lente.

1.9. CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES DE PRESENTATION

Au 31/12/2017, la société GIF FILTER S.A, a opéré les changements de méthodes comptables suivants, pour améliorer la présentation Du bilan et de l'état des flux de trésorerie. Les principaux retraitements effectués sur les données comparatives de 2016, se présentent comme suit :

-Les placements en billets de trésorerie ont été présentés au 31/12/2017, parmi les placements et autres actifs financiers alors qu'à fin 2016, ils figuraient parmi les liquidités et équivalents de liquidités pour un montant de 4 200 000 DT.

-De ce fait la trésorerie du début et de fin d'exercice 2016, les flux de trésorerie provenant des activités de placement ont été corrigés en conséquence au niveau de l'état des flux de trésorerie.

NOTE 2 - ETENDUE DE LA MISSION

L'examen des états financiers de la Société GIF FILTER S.A, arrêtés au 31 Décembre 2017, a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Dans ce cadre, il a été procédé notamment à :

- La vérification du respect des principes comptables préconisés par le Système Comptable des Entreprises ;
- La vérification des informations données dans les notes aux états financiers arrêtées au 31 Décembre 2017 ;
- La circularisation des Fournisseurs, Clients, Banques, Assurances et Avocats ;
- L'évaluation des créances et des dettes de la Société et le contrôle de leur dénouement sur la période postérieure au 31 Décembre 2017 ;
- La vérification des états de rapprochement bancaire établis par la Société ;
- La revue globale des déclarations fiscales et sociales ; et
- L'examen, par sondages, des pièces justificatives des imputations comptables.

NOTES SUR LES POSTES DES ETATS FINANCIERS

I- LES POSTES DU BILAN

Note 3 : Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles, nettes d'amortissements, s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 6 793 262 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	2016
Logiciels	376 669	(371 992)	4 677	376 169
Amort Immo Incorp				
Total des immobilisations incorporelles	376 669	(371 992)	4 677	376 169
Terrain	1 904 546	-	1 904 546	1 904 546
Construction	2 719 773	(2 227 243)	492 531	2 623 123
Matériel et outillage	3 221 899	(3 221 863)	35	3 253 899
Ag. Aménagement et installation	1 254 655	(1 168 423)	86 232	1 245 038
Amortissement Ag. Aménagement et installation			-	
Matériel industriel	6 459 336	(4 008 210)	2 451 126	6 104 479
Outillage industriel	1 484 899	(1 158 413)	326 486	1 460 256
Ag. Aménagement et installation divers	670 323	(532 516)	137 807	648 562
Matériel de transport	88 347	(88 347)	-	113 375
Matériel de transport de biens	25 917	(20 432)	5 486	426 651
Équipement de bureau	273 982	(253 328)	20 654	284 937
Matériel informatique	526 080	(499 362)	26 717	552 926
Amortissement Matériel informatique			-	
Emballages commerciaux	61 900	(61 900)	-	61 900
Amortissement Emballages commerciaux			-	
Immobilisation corporelle en cours	291 429	-	291 429	291 429
Amortissement Immobilisation corporelle en cours			-	
Immobilisation a statut juridique	1 497 852	(452 315)	1 045 537	835 916
Total des immobilisations corporelles	20 480 939	(13 692 353)	6 788 586	19 807 036
Total	20 857 607	(14 064 345)	6 793 262	20 183 205

Note 3-1 Tableau des immobilisations et des amortissements

(Montant exprimés en Dinars)

	<i>Valeurs brutes</i>				<i>Amortissements</i>				VCN
	<u>01/01/2017</u>	<u>Acquisitions</u>	<u>Cessions</u>	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>01/01/2017</u>	<u>Dotations</u>	<u>Cessions</u>	<u>31 Décembre 2017</u>	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	376 168,747	500,000	-	376 668,747	357 312,733	14 679,423	-	371 992,156	4 676,591
Logiciels	376 168,747	500,000		376 668,747	357 312,733	14 679,423		371 992,156	4 676,591
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 807 036,386	1 209 498,159	(535 595,990)	20 480 938,555	13 313 545,160	914 403,767	(535 595,990)	13 692 352,937	6 788 585,618
Terrain	1 904 545,639	-		1 904 545,639				-	1 904 545,639
Construction	2 623 123,293	96 650,000		2 719 773,293	2 135 540,803	91 701,806		2 227 242,609	492 530,684
Matériel et outillage	3 253 898,524	-	(32 000,000)	3 221 898,524	3 253 802,623	60,569	(32 000,000)	3 221 863,192	35,332
Ag. Aménagement et installation	1 245 037,630	9 616,930		1 254 654,560	1 125 440,567	42 982,120		1 168 422,687	86 231,873
Matériel industriel	6 104 479,360	382 409,469	(26 603,042)	6 460 285,787	3 644 304,339	390 508,316	(26 603,042)	4 008 209,613	2 452 076,174
Outillage industriel	1 460 256,291	23 692,704		1 483 948,995	1 071 887,188	86 573,636		1 158 460,824	325 488,171
Ag. Aménagement et installation divers	648 562,231	21 761,215		670 323,446	504 656,367	27 812,501		532 468,868	137 854,578
Matériel de transport	113 374,908	-	(25 027,648)	88 347,260	113 374,908	-	(25 027,648)	88 347,260	-
Matériel de transport de biens	426 650,546	210,000	(400 943,185)	25 917,361	413 961,700	7 413,245	(400 943,185)	20 431,760	5 485,601
Équipement de bureau	284 936,657	4 003,890	(14 958,136)	273 982,411	260 901,581	7 384,716	(14 958,136)	253 328,161	20 654,250
Matériel informatique	552 926,447	9 217,436	(36 063,979)	526 079,904	511 359,054	24 067,369	(36 063,979)	499 362,444	26 717,460
Emballages commerciaux	61 900,310	-		61 900,310	61 900,310	-		61 900,310	-
Immobilisation corporelle en cours	291 428,846	-		291 428,846	-	-		-	291 428,846
Immobilisation a statut juridique	835 915,704	661 936,515		1 497 852,219	216 415,720	235 899,487		452 315,207	1 045 537,012
Total	20 183 205,133	1 209 998,159	(535 595,990)	20 857 607,302	13 670 857,893	929 083,190	(535 595,990)	14 064 345,093	6 793 262,209

Note 4 : Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants correspondent à des charges à répartir représentant les indemnités de licenciement versées par la société à ces ex-salariés conformément à la décision de la commission régionale de licenciement.

Désignation	31 Décembre 2017	31 décembre 2016	Var.
Valeur brute des charges à répartir	988 335	988 335	-
Résorptions des charges à répartir	(442 563)	(113 118)	(329 445)
Total net	545 772	875 217	(329 445)

Note 5 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 129 096 dinars contre 126 314 dinars au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2017	31 décembre 2016	Var.
Titres "AXESS"	99 000	99 000	-
Titres "BTS"	20 000	20 000	-
Titres "CDF"	50 000	50 000	-
Dépôts et cautionnement versés	10 096	7 314	2 782
Fonds de garantie	-	-	-
Total brut	179 096	176 314	2 782
Provisions sur titres	(50 000)	(50 000)	-
Total net	129 096	126 314	2 782

Note 6 : Stocks

Les stocks s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 4 913 628 dinars contre 6 024 049 dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2017	31 décembre 2016	Var.
Stocks de matières premières & fournitures	2 035 693	2 683 257	(647 564)
Stocks de produits finis	2 279 839	2 821 257	(541 418)
Stocks de produits semi finis	338 621	252 848	85 773
Stocks de pièces de rechange et d'emballages	518 914	526 126	(7 213)
Total	5 173 067	6 283 489	(1 110 421)
Provisions pour dépréciation des stocks	(259 440)	(259 440)	-
Total net	4 913 628	6 024 049	(1 110 421)

Note 7 : Clients et comptes rattachés

Les comptes clients et comptes rattachés s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 4 082 180 dinars contre 2 981 987 dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2017	31 décembre 2016	Var.
Clients locaux	1 734 721	1 331 595	403 126
Clients étrangers	1 805 822	1 138 710	667 112
Clients, effets à recevoir	22 017	45 462	(23 445)
Clients douteux	2 457 351	2 323 180	134 171
Clients, chèques et effets impayés	222 391	262 444	(40 053)
Clients, chèques en caisse	325 488	223 615	101 872
Total brut	6 567 789	5 325 007	1 242 782
Provisions pour dépréciation des comptes clients	(2 485 609)	(2 343 020)	(142 589)
Total net	4 082 180	2 981 987	1 100 193

Note 8 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 2 841 745 dinars contre 2 635 974 dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2017	31 décembre 2016	Var.
Fournisseurs, Avances et Acomptes	47 622	161 383	(113 761)
Personnel	73 639	94 542	(20 903)
Etat, impôts et taxes	683 691	587 191	96 500
Sociétés du groupe	1 930 823	1 741 010	189 813
Charges constatées d'avance	55 108	71 934	(16 826)
Compte Transit Affacturage	-	-	-
Avance sur Emprunt CNAM	81 217	-	81 217
Compte d'attente débiteur	-	10 270	(10 270)
Autres Comptes D'actif	52 009	52 009	00
Total brut	2 924 109	2 718 339	205 770
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(82 364)	(82 364)	-
Total net	2 841 745	2 635 974	205 770

Note 9 : Placements et Autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 4 395 745 dinars contre 4 369 149 dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2017	31 décembre 2016	Var.
Effets et chèques remis à l'encaissement	16 964	60 962	(43 998)
Effets et chèques à l'escompte	102 148	6 288	95 860
Fond de garantie	76 632	101 898	(25 266)
Placements UIB	800 000	800 000	-
Placements Amen Bank	3 400 000	3 400 000	-
Total brut	4 395 745	4 369 149	26 596

Note 10 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 34 342 dinars contre 71 131 dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2017	31 décembre 2016	Var.
Placements Audio com	-	-	-
Placements Ets Med Loukil	-	-	-
Banques	31 739	67 808	(36 069)
Caisses	2 602	3 323	(721)
Total	34 342	71 131	(36 789)

Note 11 : Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 10 672 791 dinars contre 11 131 701 dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2017	31 décembre 2016	Var.
Capital social	10 563 994	10 563 994	-
Réserves légales	1 035 317	1 035 317	-
Réserves statutaires	1 174 552	1 174 552	-
Réserves pour réinvestissements	1 076 088	1 076 088	-
Réserves pour fonds social	176	176	-
Réserves de régularisation du cours	250 000	250 000	-
Autres réserves	67 795	67 795	-
Résultats reportés	7 097	7 097	-
Reports déficitaires	(1 993 903)	(485 575)	(1 508 328)
Amortissements différés	(1 581 839)	(794 000)	(787 839)
Réserve spéciale de réévaluation	523 512	523 512	-
Subvention d'investissement	1 615 270	1 351 362	263 908
Résorption subventions	(1 426 021)	(1 342 449)	(83 572,751)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	11 312 036	13 427 868	(2 115 832)
Résultat net de l'exercice	(639 245)	(2 296 167)	1 656 922
Total des capitaux propres avant affectation	10 672 791	11 131 701	(458 910)

Le tableau de mouvements des capitaux propres se présente comme suit :

Note 11-1 Tableau des mouvements des capitaux propres arrêté au 31 Décembre 2017

DESIGNATION	Capital social	Réserves légales	Réserves pour fonds social	Autres réserves	Résultats reportés	Amortissements différés	Réserve spéciale de réévaluation	Subvention d'investissement	Résorption subventions	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au Var.	10 563 994	1 035 317	176	2 568 435	(478 479)	(794 000)	523 512	1 351 362	(1 342 449)	(2 296 167)	11 131 701
Affectation du résultat 2016 décidée par l'AGO du 19/06/2017					(1 508 328)	(787 839)				2 296 167	-
Résorption des subventions d'investissement								263 908	(83 573)		180 335
Résultat de l'exercice										(639 245)	(639 245)
Soldes au 31 Décembre 2017	10 563 994	1 035 317	176	2 568 435	(1 986 806)	(1 581 839)	523 512	1 615 270	(1 426 021)	(639 245)	10 672 791
	10 563 994	1 035 317	176	2 568 435	(1 986 806)	(1 581 839)	523 512	1 615 270	(1 426 021)	(639 245)	10 672 791

Note 12 : Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 2 067 448 dinars contre 1 549 939 dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2017	31 décembre 2016	Var.
Emprunts bancaires	1 489 169	1 280 000	209 169
Crédit leasing	578 278	269 939	308 339
Total	2 067 448	1 549 939	517 508

Note 12-1 Tableau des emprunts arrêté au 31 Décembre 2017

Désignation	Montant de crédit	Encours au 31 décembre 2016			Mouvements de la période			Encours au 31 Décembre 2017		
		Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an	Total	Additions de la période	Remboursement	Reclassement	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an	Total
Emprunt BT	1 600 000	1 280 000	320 000	1 600 000	320 000	426 668	302 226	1 191 106	302 226	1 493 332
Emprunt AB	280 000			0	280 000	34 851	51 009	194 140	51 009	245 149
Emprunt CNAM	103 923		0	0	103 923	0	0	103 923	0	103 923
Total des emprunts bancaires	1 983 923	1 280 000	320 000	1 600 000	703 923	461 519	353 235	1 489 169	353 235	1 842 404
Emprunt leasing Attijari 410850	94 343	0	5 949	5 949	0	5 949	0	0	0	0
Emprunt leasing Attijari 471680	170 378	21 325	60 200	81 525	0	60 200	21 324	1	21 324	21 325
Emprunt leasing Attijari 476540	49 037	26 165	15 587	41 752	0	15 587	17 049	9 116	17 049	26 165
Emprunt leasing Attijari 476570	45 582	12 596	15 503	28 099	0	15 503	12 596	0	12 596	12 596
Emprunt leasing Attijari 543440	50 067	29 467	15 679	45 146	0	15 679	17 149	12 318	17 149	29 467
Emprunt leasing Attijari 533300	224 066	180 386	37 716	218 102	0	37 716	41 254	139 132	41 254	180 386
Emprunt leasing Hannibalis 430600	112 779		0	0	112 779	34 568	37 276	40 936	37 276	78 211
Emprunt leasing Hannibalis 432910	40 450		0	0	40 450	21 116	8 830	10 504	8 830	19 334
Emprunt leasing Hannibalis 453610	93 420		0	0	93 420	11 723	16 778	64 919	16 778	81 697
Emprunt leasing Hannibalis 456620	415 288		0	0	415 288	40 296	73 637	301 354	73 637	374 991
Total des emprunts leasing	1 295 410	269 939	150 634	420 573	661 937	258 337	245 893	578 280	245 893	824 173

Note 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 2 934 540 dinars contre 2 935 627 dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2017	31 décembre 2016	Var.
Fournisseurs locaux	1 191 476	1 586 690	(395 215)
Fournisseurs étrangers	795 956	262 959	532 997
Fournisseurs, effets à payer	833 149	537 374	295 775
Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie	35 071	35 071	-
Fournisseurs étrangers d'immobilisations	-	129 777	(129 777)
Fournisseurs d'exploitation	-	-	-
Fournisseurs, chèques à payer	22 366	61 449	(39 083)
Fournisseurs, factures non parvenues	56 522	322 307	(265 784)
Total	2 934 540	2 935 627	(1 087)

Note 14 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 1 610 111 Dinars contre 1 481 752 dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2017	31 décembre 2016	Var.
Clients étrangers	-	18 226	(18 226)
Personnel	312 217	315 812	(3 595)
Etat, impôts et taxes	571 816	349 998	221 818
Sociétés du groupe	2 370	1 862	508
Dividendes à payer	10 186	10 186	-
CNSS et organismes sociaux	439 514	352 692	86 822
Charges à payer	240 994	375 711	(134 717)
Produits constatés d'avance	33 014	57 266	(24 252)
Créditeurs divers	(00)	-	(00)
Total	1 610 111	1 481 752	128 358

Note 15 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 6 450 880 dinars contre 6 497 148 dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2017	31 décembre 2016	Var.
Échéances à moins d'un an sur emprunts	599 128	470 634	128 494
Financements de stocks	800 000	360 000	440 000
Financements en devises	792 801	1 151 176	(358 375)
Préfinancement export	874 000	400 000	474 000
Autres crédits à court terme	2 231 616	2 619 502	(387 886)
Banques	1 153 335	1 495 836	(342 501)
Total	6 450 880	6 497 148	(46 268)

II- LES POSTES DE L'ETAT DU RESULTAT

Note 16 : Revenus

Les revenus s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 13 780 449 dinars contre 11 724 722 dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2017	31 décembre 2016	Var.
Ventes locales	11 055 429	9 629 075	1 426 354
Ventes à l'export	2 910 177	2 304 309	605 868
Ventes en suspension	-	1 003	(1 003)
Ventes déchets	26 385	27 583	(1 198)
RRR sur ventes	(211 542)	(237 248)	25 706
Total	13 780 449	11 724 722	2 055 727

Note 17 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 104 407 dinars contre 27 763 dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2017	31 décembre 2016	Var.
QP des subventions d'investissement	83 573	6 707	76 866
Autres	20 834	21 057	(222)
Total	104 407	27 763	76 644

Note 18 : Achats consommés de matières et consommables

Les achats consommés de matières et consommables s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 5 666 449 dinars contre 6 823 237 dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2017	31 décembre 2016	Var.
Achats de matières premières et accessoires	4 182 246	5 323 827	(1 141 581)
Achats de matières consommables	1 095 072	1 163 384	(68 312)
Achats d'études et de prestations	-	-	-
Frais sur achats	389 131	336 026	53 105
Total	5 666 449	6 823 237	(1 156 787)
Variation des stocks de matières premières et consommables	654 777	215 169	439 608
Total	6 321 226	7 038 405	(717 179)

Note 19 : Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 404 227 dinars contre 392 420 dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2017	31 décembre 2016	Var.
Electricité et Gaz	215 671	208 419	7 252
Eau	6 572	8 890	(2 318)
Carburant	137 907	138 373	(466)
Autres	44 077	36 738	7 339
Total	404 227	392 420	11 807

Note 20 : Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 4 252 320 dinars contre 4 726 301 dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2017	31 décembre 2016	Var.
Salaires et compléments de salaires	3 275 835	3 589 184	(313 350)
Charges sociales	596 428	696 893	(100 465)
Autres charges de personnel	380 058	440 224	(60 166)
Total	4 252 320	4 726 301	(473 981)

Note 21 : Dotations aux amortissements at aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 1 397 920 dinars contre 1 063 723 dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2017	31 décembre 2016	Var.
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	14 679	16 389	(1 709)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	914 404	921 719	(7315)
Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes clients	147 621	72 338	75 283
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	-	67 133	(67 133)
Dotations pour résorption des charges à répartir	329 445	-	329 445
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-	-
Reprises sur provisions des comptes clients	(8 230)	(13 855)	5 625
Total	1 397 920	1 063 723	334 197

Note 22 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 1 366 548 dinars contre 1 345 417 dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2017	31 décembre 2016	Var.
Location	32 061	32 534	(473)
Entretien et réparation	150 008	117 791	32 217
Primes d'assurances	127 632	102 302	25 331
Etudes, recherche et divers services extérieurs	185 526	217 524	(31 997)
Total des services extérieurs	495 227	470 151	25 077
Personnel extérieurs à l'entreprise	-	-	-
Honoraires et rémunération d'intermédiaire	176 492	191 615	(15 123)
Publicité, publications et relations publiques	163 153	217 409	(54 255)
Frais de transport	115 331	84 593	30 738
Déplacements, missions et réceptions	203 917	125 758	78 160
Frais postaux et de télécommunication	58 358	71 016	(12 657)
Jetons de présence	50 000	72 000	(22 000)
Autres	-	-	-
Total des autres services extérieurs	767 252	762 390	4 862
TFP & FOPROLOS	65 386	69 447	(4 061)
TCL	6 424	10 694	(4 270)
Droits d'enregistrements et de timbres	12 334	19 701	(7 367)
Taxes sur les véhicules	11 260	9 980	1 280
Autres droits	8 664	3 054	5 610
Total des impôts et taxes	104 068	112 876	(8 808)
Total des autres charges d'exploitation	1 366 548	1 345 417	21 131

Note 23 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 1 086 017 dinars contre 841 842 dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2017	31 décembre 2016	Var.
Intérêts des comptes courants	107 592	94 173	13 419
Intérêts des billets de trésorerie	162 195	165 951	(3 755)
Intérêts sur emprunts	63 340	23 078	40 262
Intérêts des autres dettes	301 492	267 667	33 825
Commissions bancaires	73 591	81 989	(8 398)
Autres intérêts	220 892	162 198	58 694
Pertes de change	431 293	225 756	205 537
Gains de change	(273 642)	(177 559)	(96 083)
Produits financiers	(736)	(1 410)	674
Total	1 086 017	841 842	244 175

Note 24 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 297 296 dinars contre 40 783 dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2017	31 décembre 2016	Var.
Produits nets sur cession d'immobilisations	272 400	11 400	261 000
Gains sur éléments non récurrents	24 896	29 383	(4 488)
Total	297 296	40 783	256 512

Note 25 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 11 002 dinars contre 52 180 dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2017	31 décembre 2016	Var.
Charges nettes sur cession d'immobilisations	-	83	(83)
Pertes sur éléments non récurrents	11 002	52 097	(41 095)
Total	11 002	52 180	(41 178)

Note 26 : Autres notes

Désignation	31 Décembre 2017	31 décembre 2016	Var.
Produits des placements	502 879	518 458	(15 579)
Variation des stocks de produits finis	455 645	(879 808)	1 335 452
Impôt	29 372	25 912	3 460
ELEMENTS EXTRAORDINAIRES	-	-	-

III- LES POSTES DE L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**Note 27 : Variation des éléments du BFR**

Désignation	31 Décembre 2017	31 décembre 2016	Variation
Stocks	5 173 067	6 283 489	1 110 421
Clients et comptes rattachés	6 567 789	5 325 007	(1 242 782)
Autres actifs courants	2 924 109	2 718 339	(205 770)
Fournisseurs et comptes rattachés	2 899 469	2 770 779	128 690
Autres passifs courants et financiers	1 599 925	1 471 566	128 358

Note 28 : Trésorerie à la clôture de l'exercice

Désignation	31 Décembre 2017	Var.
Liquidités et équivalents de liquidités	34 342	(36 789)
Concours bancaires	(1 153 335)	342 501
Trésorerie fin de l'exercice	(1 118 993)	305 712

Note 29 : Note sur les engagements hors bilan

Au 31 Décembre 2017, les engagements hors bilan de la société "GIF Filter SA", se présentent comme suit :

1) Des créances remises à l'escompte pour un montant de 2 871 588 DT ;

2) Garanties constituées en faveur de la BT (Emprunt de 1 600 000 DT, crédit de gestion de jusqu'à concurrence de 1 555 000 DT, extension de crédit jusqu'à concurrence de (765 000 DT) :

A) Hypothèque de la totalité de la propriété sise à Sfax d'une superficie de 825 m² objet du titre foncier numéro 45942 ;

B) Nantissement de l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce consistant en l'unité de fabrication de filtres sis à Grombalia inscrit sous le numéro de B139271997 ;

C) Nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement professionnel, l'ensemble du matériel énuméré et décrit aux factures pro-forma jointes au contrat d'emprunt.

3) Des crédits document financement en devise 792 801 DT

4) un nantissement de matériel en 1er rang en faveur de l'Amen Banque (Emprunt de 280 000DT)

NOTE 30- NOTE SUR LES PARTICIPATIONS ET PLACEMENTS

30-1/ liste des participations :

Ci-dessous la liste des titres de participations détenus par la société GIF FILTER S.A au 31/12/2017 :

DESIGNATION	Montant	provision
BTS	20 000	0
CDF	50 000	50 000

30-2/ Liste des participations détenus sur les sociétés filiales

Ci-dessous la liste des titres de participations détenus sur les sociétés filiales, par la société GIF FILTER S.A au 31/12/2017 :

DESIGNATION	Montant	provision	% de détention
GIF DISTRIBUTION	99 000	0,000	99%

30-3/ Placements non encore échues au 31/12/2017 :

DESIGNIATION	Société convention	Date Début	Période Placement	Date Fin	Montant
PLACEMENT UIB	MISS	07/12/2017	90	07/03/2018	400 000
PLACEMENT UIB	ETS MED LOUKIL	04/12/2017	60	02/02/2018	400 000
SOUS-TOTAL UIB					800 000
AUDIOCOM	AUDIOCOM	01/12/2017	31	31/12/2017	200 000
ETS MED LOUKIL	ETS MED LOUKIL	01/12/2017	31	31/12/2017	600 000
SOUS-TOTAL ATTIJARI					800 000
PLACEMENT AB	MIDCO	26/11/2017	30	26/12/2017	500 000
PLACEMENT AB	AUDIOCOM	10/11/2017	90	08/02/2018	300 000
PLACEMENT AB	LIG	13/11/2017	90	11/02/2018	1 000 000
MIDCO	MIDCO	01/12/2017	31	31/12/2017	100 000
PLACEMENT AB	LIG	23/11/2017	60	22/01/2018	1 600 000
SOUS-TOTAL AMEN BANK					3 500 000
LIG	LIG	01/12/2017	31	31/12/2017	668 407
LOUKIL COM	LOUKIL COM	01/12/2017	31	31/12/2017	112 000
MIG ENGINEERING	MIG ENGINEERING	01/12/2017	31	31/12/2017	46 759
SOUS-TOTAL STUSID					827 166
TOTAUX					5 927 166

Durant l'exercice 2017, les produits des placements sont de 502 879 DT.

Note 31 : Note sur les parties liées

1/ La société GIF FILTER S.A a réalisé, au cours de l'année 2017, les opérations suivantes :

Ventes à des sociétés appartenant au même groupe en DT (HT)

Enomic Auto	Ets Med Loukil Et Cie	Med Équipement	Trucks Gros	Inter parts
180 435.550	12 716.250	397.608	2 625.853	1 734.570

Achats auprès des sociétés appartenant au même groupe en DT (HT)

GIF Distribution	Aures Auto Citroën	Groupe audio com.	ECONOMIC AUTO
1 027 273.875	6 364.321	3 066,575	9 449.567

2/ Les soldes débiteurs et créditeurs des sociétés du groupe chez la société GIF FILTER S.A. se détaillent, au 31/12/2017, comme suit :

Société	Solde au 31/12/2017 (En DT)	
	Client	Fournisseur Et Effets à payer
GIF Distribution	90 153	465 075
Economic Auto	31 915	355
Ets Med Loukil Et Cie	7 440	-
Inter Equipement	1 498	-
Trucks Gros	367	-
Inter parts	1 681	-
Groupe Audio Com	-	2 948
Loukil Management conseil	-	4 294
Audio Com	-	2 843
Aures Auto	-	9 878
Total	133 055	485 393

-Lors de l'exercice 2017, la société GIF FILTER a acquis du matériel de transport par voie de leasing, auprès des sociétés du même groupe, Aures Auto et Economic Auto pour un montant total hors taxes de 661 937 DT.

-La société GIF FILTER a souscrit au cours l'exercice 2017, à l'émission de billets de trésorerie effectuée par certaines sociétés du même groupe et domiciliées auprès des banques UIB, ATTIJARI BANK, Amen Bank et STUSID. (Voir détail de la note 30-3 : liste des placements).

-Egalement, les soldes de prêts octroyés par la société GIF FILTER à certaines sociétés de groupe se présentent au 31/12/2017 au niveau de la note 30-3 : Liste des placements)

NOTE 32- NOTE SUR LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La société « GIF FILTER S.A » n'a pas enregistré entre la date de clôture et la date de publication des états financiers, des événements qui risqueraient d'entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif du nouvel exercice et qui pourraient d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise.

NOTE 33- RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de la période en cours se présentent comme suit :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Résultat net	(639 245)	(2 296 167)
Résultat net attribuable aux actions ordinaires	(639 245)	(2 296 167)
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (*)	10 563 994	10 563 994
Résultat par action :	(0,061)	(0,217)

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Messieurs les Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 19 Juin 2017, nous avons effectué l'audit les états financiers de la société **GÉNÉRALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER S.A»** qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un total du bilan de 23 735 769 DT au 31 Décembre 2017, un déficit de l'exercice clos à cette date de 639 245 DT, des capitaux propres avant affectation du résultat de l'exercice de 10 672 791 DT au 31 Décembre 2017 et des flux de trésorerie positifs provenant des activités d'exploitation de 324 817 DT pour l'exercice clos à cette date.

A notre avis, les états financiers ci-joints, présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 Décembre 2017, ainsi que sa performance et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Principes Comptables Généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'Opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont celles qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après, constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Les stocks :

Les stocks de la société, figurant au bilan du 31 Décembre 2017 pour un montant brut de 5 173 067 TND, représentent un des postes les plus importants du bilan et sont composés de stocks de matières premières et fournitures, stocks de produits finis et semi finis, stocks de pièces de rechange et emballages.

Les éléments des stocks sont valorisés au prix d'achat unitaire, majoré des droits de douane à l'importation et des frais de transport, d'assurances liés au transport et des autres coûts directement liés à l'achat de ces éléments.

Les éléments des stocks produits par la société sont valorisés au coût de production qui comprend l'ensemble des charges directes et indirectes rattachés à la dite production.

La méthode de valorisation des stocks est la méthode du coût moyen pondéré.

Les provisions des stocks de la société s'élèvent au bilan du 31 Décembre 2017 à un total de 259 440 TND. En fait à chaque fin de période, la société procède à l'identification de l'âge des articles en stocks et veille à ce que les provisions constatées correspondent aux dépréciations de valeurs réelles.

Nous avons procédé à la vérification des éléments des coûts des stocks de la société existants au 31 décembre 2017 conformément à la norme comptable tunisienne, relative aux stocks en s'assurant des dépréciations de valeur, comptabilisés en provision.

2) Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires, figurant à l'état de résultat au 31 décembre 2017, pour un montant de 13 780 449 DT et représentant un des postes les plus importants de l'état de résultat, est comptabilisé au moment du transfert par la société à l'acheteur des risques et avantages substantiels inhérents à la propriété des biens.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'examen, l'évaluation et la validation du processus lié à la comptabilisation des revenus.

Rapport de gestion du conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'Article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société **GÉNÉRALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER » S.A** dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence

d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société **GÉNÉRALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER S.A »** à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de cette continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société **GÉNÉRALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER S.A »** ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes de révision comptable généralement admises en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de révision comptable généralement admises en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute

important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale, portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne, ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

TUNIS, le 30 Mai 2018

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Managing Partner

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

RAPPORT SPECIAL
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 & 475
DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES
RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2017 :

La société GIF FILTER a souscrit au cours l'exercice 2017, à l'émission de billets de trésorerie effectuée par certaines sociétés du même groupe et domiciliées auprès des banques UIB et Amen Bank. La situation de ces dites opérations à la date du 31/12/2017, se présente comme suit :

DESIGNIATION	Société convention	Date Début	Période Placement	Date Fin	Montant	Taux
PLACEMENT UIB	MIS	13/12/2017	90	13/03/2017	400 000	8,00%
PLACEMENT UIB	ETS MED LOUKIL	08/12/2017	120	07/04/2017	400 000	8,00%
SOUS-TOTAL UIB					800 000	
PLACEMENT AB	MIDCO	01/12/2017	90	01/03/2017	500 000	9,50%
PLACEMENT AB	AUDIOCOM	15/11/2017	90	13/02/2017	300 000	8,00%
PLACEMENT AB	LIG	18/11/2017	90	16/02/2017	1 000 000	9,50%
PLACEMENT AB	LIG	28/11/2017	90	26/02/2017	1 600 000	8,00%
SOUS-TOTAL AMEN BANK					3 400 000	

Durant l'exercice 2017, les produits des placements en billets de trésorerie sont de 356 135 DT.

L'encours des prêts à certaines sociétés du groupe s'élèvent, au 31/12/2017, à 1 727 166 DT, se détaillant comme suit :

Société du groupe	Taux	Montant (DT)
AUDIOCOM	8%	200 000
ETS MED LOUKIL	8%	600 000
MIDCO	8%	100 000
LIG	9,50%	668 407
LOUKIL COM	9,50%	112 000
MIG ENGINEERING	9,50%	46 759
TOTAL		1 727 166

Durant l'exercice 2017, les produits des placements sous forme de prêts à des sociétés de groupe sont de 146 743 DT.

B- Conventions conclues au cours de l'exercice 2017

1/ La société GIF FILTER S.A a réalisé, au cours de l'année 2017, les opérations suivantes :

Ventes à des sociétés appartenant au même groupe en DT (HT)

Enomic Auto	Ets Med Loukil Et Cie	Med Équipement	Trucks Gros	Inter parts
180 436	12 716	398	2 626	1 735

Achats auprès des sociétés appartenant au même groupe en DT (HT)

GIF Distribution	Aures Auto Citroën	Groupe audio com.	ECONOMIC AUTO
1 027 274	6 364	3 067	9 450

2/ Les soldes débiteurs et créditeurs des sociétés du groupe chez la société GIF FILTER S.A. se détaillent, au 31/12/2017, comme suit :

Société	Solde au 31/12/2017 (En DT)	
	Clients	Fournisseurs et effets à payer
GIF Distribution	90 153	465 075
Economic Auto	31 915	355
Ets Med Loukil Et Cie	7 440	-
Inter Equipement	1 498	-
Trucks Gros	367	-
Inter parts	1 681	-
Groupe Audio Com	-	2 948
Loukil Management conseil	-	4 294
Audio Com	-	2 843
Aures Auto	-	9 878
Total	133 055	485 393

3) Lors de l'exercice 2017, la société GIF FILTER a acquis du matériel de transport par voie de leasing, auprès des sociétés du même groupe, Aures Auto et Economic Auto pour un montant total hors taxes de 661 937 DT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants, tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

1) Rémunération du Directeur Général

En vertu de la décision du conseil d'administration du 30 Décembre 2016, il a été décidé la nomination de Mr Adel BAHROUNI, comme directeur général et la fixation de sa rémunération comme suit :

- Une rémunération mensuelle nette de cinq mille sept cent trente-trois dinars (5.733 DT) servie sur 13 mensualités ;
- Une prime trimestrielle nette de cinq mille sept cent trente-trois dinars (5.733 DT)

- Une prime annuelle variable qui sera fixée suivant la réalisation des objectifs fixés en commun accords et dont le nombre de salaire varie de quatre à six salaires.
- Des avantages en nature sous forme de voiture de fonction avec prise en charge des frais y afférents et de la prise en charge de la consommation téléphonique GSM.

Il aura droit en outre, au remboursement de ses frais de représentation ou de déplacement sur présentation d'une note justificative et bénéficiera des avantages accordés par la convention collective sectorielle.

La rémunération brute du Directeur Général pour la période s'étalant entre début Janvier et le 31 Décembre de l'année 2017, se présente comme suit :

- Salaires, congés payés et primes : 192 591 DT ;

Le Directeur Général a également perçu au cours de la période susmentionnée, les avantages en nature suivants :

- Une voiture de fonction ;
- 450 Litres d'essence mensuellement.
- Prise en charge d'une ligne téléphonique GSM ;

2) Rémunération des administrateurs et du membre du comité permanent d'audit

Les jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration présentent une charge globale brute annuelle de 37 500 DT hors taxes.

La charge brute des jetons de présence alloués aux membres du Comité permanent d'audit est de 12 500 DT hors taxes.

A l'exception des opérations ci-dessus mentionnées, nous n'avons pas été informés d'autres conventions rentrant dans le cadre des articles susmentionnés.

TUNIS, le 30 Mai 2018

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Managing Partner

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE ALLÉGÉE « AFRICAMEN »
ARRÊTÉE AU 31/12/2017**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2017**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **FCPR AFRICAMEN** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2017**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **29.159.108 DT** et une valeur liquidative égale à **971,970 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR AFRICAMEN** » au **31 décembre 2017**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **FCPR AFRICAMEN** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Le FCPR AFRICAMEN porte sur un montant initialement projeté de 30.000.000 DT. Au 31.12.2017, il a été souscrit et clôturé à 30.000.000 DT dont 26.340.833 DT non encore libérés.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR AFRICAMEN** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR AFRICAMEN** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **FCPR AFRICAMEN** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR AFRICAMEN** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra

toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **FCPR AFRICAMEN** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le **FCPR AFRICAMEN** des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

FMBZ KPMG TUNISIE

IMMEUBLE KPMG

6, Rue de Riyal-Les Berges de la Méditerranée Tunis

MF.:810663T/A/ **FMBZ KPMG TUNISIE**

Tél:71.194.344 / Fax:71.194.320

E-mail:tn_fmimbz@kpmg.com

BILAN
Exercice clos le 31 décembre 2017
(Unité : en Dinars Tunisiens)

LIBELLE	NOTE	31.12.2017
<u>ACTIFS</u>		
PORTEFEUILLE-TITRES		
	AC1	0
a- Actions et valeurs assimilées		0
b- Obligations et valeurs assimilées		0
c- Emprunts d'état		0
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		
	AC2	3 435 975
a- Placements monétaires		941 421
b- Disponibilités		2 494 554
Créances d'exploitations	AC3	55 475
Autres actifs	AC4	26 340 833
TOTAL ACTIFS		29 832 283
<u>PASSIFS</u>		
Opérateurs créditeurs		673 175
Autres créditeurs divers	PA1	659 810
	PA2	13 365
ACTIF NET		29 159 108
Capital	CP1	30 000 000
Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-840 892
b- Sommes distribuables de l'exercice		0
c- Régul. Résultat distribuables de la période		-840 892
		0
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		29 832 283

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2017
(Unité : en Dinars Tunisiens)

LIBELLE	NOTE	Période du 21.04.2016 au 31.12.17
Revenus du portefeuille-titres	PR1	0
a- Dividendes		0
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		0
c- Revenus des autres valeurs		0
b- Revenus des BTA et BTZC		0
c- Revenus des obligations et valeurs assimilées		0
Revenus des placements monétaires	PR2	20 109
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>20 109</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	-825 264
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		-805 155
Autres produits	PR 3	0
Autres charges	CH 2	-35 737
RESULTAT D'EXPLOITATION		-840 892
Régularisation du résultat d'exploitation		0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		-840 892
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0
Frais de négociation de titres		0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-840 892

VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice clos le 31 décembre 2017
(Unité : en Dinars Tunisiens)

LIBELLE	Période du 21.04.2016 au 31.12.17
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	
a- Résultat d'exploitation	-840 892
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-840 892
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0
d- Frais de négociation de titres	0
	0
<u>Distributions de dividendes</u>	0
<u>Transactions sur le capital</u>	
a- Souscriptions	30 000 000
- Capital	30 000 000
- Régularisation des sommes non distribuables	30 000 000
- Régularisation des sommes distribuables	0
	0
b- Rachats	
- Capital	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0
- Régularisation des sommes distribuables	0
- Commissions de rachat	0
	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	29 159 108
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	
a- Début de période	0
b- Fin de période	29 159 108
<u>NOMBRE DE PARTS</u>	
a- Début de période	0
b- Fin de période	30 000
VALEUR LIQUIDATIVE	971,970
TAUX DE RENDEMENT	-1,951%

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR AFRICAMEN » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « AMEN CAPITAL » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 21 Avril 2016.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou de sa cession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

L'objectif fondamental du Fonds AFRICAMEN est d'offrir le financement adéquat à des sociétés opérant en Tunisie afin qu'elles puissent développer leurs capacités à exporter vers les pays d'Afrique sub-saharienne.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 30.000.000 réparti en 30.000 parts de D : 1.000 chacune. Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Au 31.12.2017, il a été souscrit et clôturé à 30.000.000 DT dont 26.340.833 DT non encore libérés.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR AFRICAMEN est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant l'AMEN CAPITAL.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2017**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

VOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow...).

3.3- *Evaluation des autres placements*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- *Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que bénéfice non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC2 : Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 3.435.975 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	SOLDE 31.12.2017
Placement monétaires	
Compte à terme	941 421
Disponibilités	
Dépôts à vue	2 494 554
TOTAL	3 435 975

AC3 : Note sur les créances d'exploitations

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 55.475 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	SOLDE 31.12.2017
Charges constatées d'avance (a)	51 625
Autres débiteurs (b)	3 850
TOTAL	55 475

(a) Il d'agit des frais de gestion relatifs au mois de Janvier 2018.

(b) Il s'agit de dépenses payées par AFRICAMEN, dont la facture n'est pas encore parvenue.

AC4 : Autres Actifs

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 26.340.833 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	SOLDE 31.12.2017
Souscripteurs de parts – montant à libérer	26 340 833
TOTAL	26 340 833

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 659.810 DT et s'analyse comme suit :

LIBELLE	SOLDE 31.12.2017
Dépositaire	0
Gestionnaire	659 810
TOTAL	659 810

PA2 : Autres créiteurs divers

Cette rubrique s'élève au 31.12.2017 à 13.365 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	SOLDE 31.12.2017
Impôts et taxes à payer	1 114
Autres honoraires à payer	11 960
CMF à payer	291
TOTAL	13 365

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 20.109 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	Du 21.04.2016 au 31.12.17
Intérêts sur compte à terme	20 109
TOTAL	20 109

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 825.264 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	Du 21.04.2016 au 31.12.17
Rémunération gestionnaire	825 264
Rémunération dépositaire	0
TOTAL	825 264

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 35.737 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	Du 21.04.2016 au 31.12.17
Redevance CMF	3 291
Services bancaires & assimilés	143
Autres impôts et taxes	165
Sous-traitance générale	16 809
Honoraires de due diligence	3 360
Frais de déplacement	3 369
Rémunération CAC	8 600
TOTAL	35 737

CP1 : Note sur le capital

Capital souscrit au 21.04.2016	
Montant	
Nombre des parts émises	0
Nombre de copropriétaires	0
	0
Souscriptions réalisées	
Montant	30 000 000
Nombre des parts émises	30 000
Nombre de copropriétaires	4
Rachats effectués	
Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0
Capital souscrit au 31.12.2017	
Montant	30 000 000
Nombre de parts	30 000
Nombre de copropriétaires	4

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 21.04.2016		
<i>Souscription de la période</i>	0	0
<i>Rachat de la Période</i>	30 000 000	30 000 000
	0	0
Autres Mouvements	0	-840 892
<i>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</i>	0	0
<i>Variation de plus ou moins-value latentes sur titres</i>	0	0
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		-840 892
Montant fin de période au 31.12.2017	30 000 000	29 159 108

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan au 31.12.2017 se détaillent ainsi :

Désignation	31.12.2017
Engagement reçus:	
Garanties SOTUGAR	0
	0
Engagement donnés:	
Accords de financement donnés	0
	0

5-2 Données par part et ratios pertinents

Désignation par part	31.12.2017
Revenus des placements	
Charges de gestion des placements	0,670
Revenu net des placements	-27,509
	-26,838
Autres produits	
Autres charges	0,000
Résultat d'exploitation (1)	-1,191
	-28,030
Régularisation du résultat d'exploitation	
Sommes distribuables de l'exercice	-28,030
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-28,030
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-56,059
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-28,030
Régularisation du résultat non distribuable	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	-28,030
Valeur liquidative	971,970
Ratios de gestion des placements	
charges / actif net moyen	-5,66%
autres charges / actif net moyen	-0,25%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-5,77%
Actif net moyen	14 579 554

5-3 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCPR AFRICAMEN est confiée à la société AMEN CAPITAL (A.C.). Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- 1,75% HT du montant total des souscriptions de parts du Fonds non investies sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds.
- 2,25% du montant total des souscriptions de parts du Fonds investies sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds.

Pour le calcul des honoraires de gestion, lors de la cession de chaque participation, le montant des souscriptions sera réduit du prix d'acquisition de la participation cédée. Ces honoraires sont payables en tranches semestrielles d'avance.

Au 31 décembre 2017, la charge ainsi comptabilisée est de 825.264 D.

5-4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31 décembre de chaque année avec un minimum fixé à 5 000 TND HT et un maximum de 15 000 TND HT par an applicable à compter de l'achèvement de la période de souscription de deux ans. Cette commission sera prélevée à terme échu 15 jours après l'arrêté de la VL de l'exercice.

Au 31 décembre 2017, Aucune charge n'a été comptabilisée.

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE « AMENCAPITAL 1 »
ARRÊTÉE AU 31/12/2017**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2017**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL I** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2017**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **3.308.403 DT** et une valeur liquidative égale à **945.257 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL I** » au **31 décembre 2017**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Nos responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL I** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

La société PLASTPACK a été placée, en date du 22 Février 2013 sous règlement judiciaire. Ainsi, la participation PLASTPACK a été totalement provisionnée d'induction faite de la garantie SOTUGAR.

Par ailleurs, courant 2017, 2.765 actions PLASTPACK ont été cédées à la valeur nominale. Le prix de cession s'élevant à 276.500 D a été totalement encaissé en 2017. De ce fait une reprise sur provision de 69.125 D.

- Au 31.12.2017, la société UNISAC est encore en phase de régularisation de son problème foncier qui se résume dans l'édification de son unité de production sur un site appartenant au domaine de l'Etat. Le transfert de propriété du terrain du ministère des domaines de l'Etat au conseil régional qui le revendra ensuite à UNISAC au dinar symbolique, aura lieu après l'approbation du nouveau plan d'aménagement par le ministère de l'équipement et sa publication au JORT. Compte tenu du retard enregistré pour l'entrée en exploitation, la participation UNISAC a été totalement provisionnée déduction faite de la garantie SOTUGAR.

- La participation ROTOPLASTICA a été totalement provisionnée déduction faite de la garantie SOTUGAR.

En effet, la société connaît des difficultés de trésorerie ayant entraîné des arrêts de la production durant 4 mois en 2017. Un besoin de restructuration a été identifié par la BFPME. Par conséquent, les réalisations de 2017 sont en baisse de 20% par rapport à 2016.

Le Conseil d'Administration, réuni le 27 Mars 2017, a décidé l'ouverture de la période de pré-liquidation du FCPR AMEN CAPITAL I à partir du 17 Avril 2017.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL I** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL I** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL I** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « FCPR AMEN CAPITAL I ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL I** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :

Vous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR AMEN CAPITAL I des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

FMBZ KPMG
IMMEUBLE KPMG
6, Rue de Rivar Les Bains du Lac II-1053-Tunis
MF: 81055317/A/M/0001-RC: B148992002
Tél: 71.194.344 / Fax: 71.194.320
E-mail: tn.fmbz@spmg.com

Managing Partner
FMBZ KPMG TUNISIE

Exercice clos le 31 décembre 2017

(Unité : en Dinars Tunisiens)

LIBELLE	NOTE	31.12.2017	31.12.2016	Variation annuelle
<u>ACTIFS</u>				
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	2 913 662	3 357 093	-477 994
a- Actions et valeurs assimilées		2 913 662	3 357 093	-477 994
b- Obligations et valeurs assimilées		0	0	0
c- Emprunts d'état		0	0	0
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	432 627	2 525 996	-2 093 369
a- Placements monétaires		297 479	705 024	-407 545
b- Disponibilités		135 148	1 820 972	-1 685 824
Créances d'exploitations	AC3	15 930	22 125	-6 195
Autres actifs	AC4	0	0	0
TOTAL ACTIFS		3 362 219	5 905 215	-2 577 558
<u>PASSIFS</u>				
Opérateurs créditeurs	PA1	53 816	969 511	-915 695
Autres créditeurs divers	PA2	5 121	5 000	121
		48 696	964 511	-915 815
ACTIF NET		3 308 403	4 935 703	-1 661 863
Capital	CP1	3 708 167	5 275 098	-1 601 494
Sommes distribuables		-399 764	-339 394	-60 369
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-339 394	-276 865	-62 529
b- Sommes distribuables de l'exercice		-60 369	-62 529	2 160
c- Régul. Résultat distribuables de la période		0	0	0
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		3 362 219	5 905 215	-2 577 558

Exercice clos le 31 décembre 2017

(Unité : en Dinars Tunisiens)

LIBELLE	NOTE	Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.01.16 au 31.12.16	Variation annuelle
Revenus du portefeuille-titres	PR1	0	0	0
a- Dividendes		0	0	0
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0	0
c- Revenus des autres valeurs		0	0	0
b- Revenus des BTA et BTZC		0	0	0
Revenus des placements monétaires	PR2	27 534	36 819	-9 285
Total des revenus des placements		27 534	36 819	-9 285
Charges de gestion des placements	CH 1	-82 102	-93 502	11 400
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		-54 567	-56 682	2 115
Autres produits	PR 3	0	0	0
Autres charges	CH 2	-5 802	-5 847	45
RESULTAT D'EXPLOITATION		-60 369	-62 529	2 160
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		-60 369	-62 529	2 160
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-110 211	-492 278	347 504
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		43 280	442 508	-399 228
Frais de négociation de titres		0	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-127 300	-1 12 299	-49 564

VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice clos le 31 décembre 2017
(Unité : en Dinars Tunisiens)

LIBELLE	Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.01.16 au 31.12.16	Variation annuelle
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>-127 300</u>	<u>-112 299</u>	<u>-49 564</u>
a- Résultat d'exploitation	-60 369	-62 529	2 160
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-110 211	-492 278	347 504
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	43 280	442 508	-399 228
d- Frais de négociation de titres	0	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>-1 500 000</u>	<u>0</u>	<u>-1 500 000</u>
a- Souscriptions	0	0	0
- Capital	0	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0	0
b- Rachats	1 500 000	0	1 500 000
- Capital	1 500 000	0	1 500 000
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0	0
- Commissions de rachat	0	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-1 627 300	-112 299	-1 549 564
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	<u>-1 627 300</u>	<u>-112 299</u>	
a- Début de période	4 935 703	5 048 002	
b- Fin de période	3 308 403	4 935 703	
<u>NOMBRE DE PARTS</u>	<u>-1 500</u>	<u>0</u>	
a- Début de période	5 000	5 000	
b- Fin de période	3 500	5 000	
VALEUR LIQUIDATIVE	945,257	987,140	-51,758
TAUX DE RENDEMENT	-4,243%	-2,219%	-3,019%

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR AMEN CAPITAL I » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « AMEN CAPITAL » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 09 Février 2011.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 5.000.000 réparti en 5.000 parts de D : 1.000 chacune. Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

En 2017, un remboursement de 1.500 parts a été effectué pour une valeur de 1.500.000 DT.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR AMEN CAPITAL I est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant l'AMEN CAPITAL.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2017**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow...).

Le règlement intérieur du « **FCPR AMEN CAPITAL I** » a prévu la valorisation des titres non cotés selon la méthode du coût historique et ce pour les cinq premières années de la date de la première souscription, sauf événement exceptionnel qui justifie le changement de cette méthode.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 2.913.662 DT et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Plus/Moins- valeur latente au 31.12.2017	Valeur au 31.12.2017	Méthode de valorisation	% actif net	% du capital du fonds
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés							
Actions des sociétés éligibles aux avantages fiscaux :		3 246 780	-334 614	2 912 166		88,02%	78,53%
PLASTPACK SA	4 215	421 500	-105 375	316 125	Valeur mathématique	9,56%	8,53%
ROTOPLASTICA SA	41 600	416 000	-104 000	312 000	Valeur mathématique	9,43%	8,41%
LES PROFESSIONNELS DES DATTES SA	41 500	415 000	0	415 000	Prix d'acquisition	12,54%	11,19%
UNISAC SA	61 500	615 000	-153 750	461 250	Valeur mathématique	13,94%	12,44%
EVOPLAST SA	15 428	154 280	0	154 280	Prix d'acquisition	4,66%	4,16%
EXCELPLAST SA	47 500	475 000	28 511	503 511	Juste valeur	15,22%	13,58%
KANPHARMA SA	75 000	750 000	0	750 000	Prix d'acquisition	22,67%	20,23%
Actions OPCVM		1 354	142	1 496		0,05%	0,04%
SICAV AMEN	36	1 354	142	1 496	Valeur liquidative	0,05%	0,04%
TOTAL		3 248 134	-334 472	2 913 662		88,07%	78,57%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille titres", sont indiqués ci -après :

LIBELLE	Coût de revient au 31.12.2016	Mouvements 2017				Coût de revient au 31.12.2017
		Coût d'acquisition	Coût de cession/ rachat	Prix de cession	Plus ou (moins) valeur réalisées	
Actions non cotées	3 580 000	0	333 220	376 500	+43 280	3 246 780
Actions SICAV AMEN	1 354	0	0	0	0	1 354
TOTAL	3 581 354	0	333 220	376 500	+43 280	3 248 134

AC2 : Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 432.627 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	SOLDE 31.12.2017	SOLDE 31.12.2016
Placements monétaires		
Compte à terme	290 000	691 500
Intérêts courus sur compte à terme	7 479	13 524
	297 479	705 024
Disponibilités		
Dépôts à vue	135 148	1 820 972
TOTAL	432 627	2 525 996

AC3 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 15.930 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	SOLDE 31.12.2017	SOLDE 31.12.2016
Charges constatées d'avance (a)	15 930	22 125
TOTAL	15 930	22 125

(a) Il s'agit des commissions de gestion du 1^{er} trimestre 2018.

VA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 5.121 DT et s'analyse comme suit :

LIBELLE	SOLDE 31.12.2017	SOLDE 31.12.2016
Gestionnaire	0	0
Dépositaire	5 121	5 000
TOTAL	5 121	5 000

PA2 : Autres créiteurs divers

Cette rubrique s'élève au 31.12.2017 à 48.696 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	SOLDE 31.12.2017	SOLDE 31.12.2016
CMF	250	497
Honoraire CAC	4 041	9 709
Dépositaire (Commission sur + value de cession POLYBAT)	0	1 314
BCT - Participation FOPRODI (POLYBAT)	0	834 520
BCT - Quote-part sur plus-value de cession (POLYBAT)	0	118 293
Différence d'estimation	0	177
Avance sur cession de participation (EVOPLAST)	40 000	0
Etat, impôts et taxes	3 980	0
Autres créiteurs divers	224	0
AMEN CAPITAL	201	0
TOTAL	48 696	964 511

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 27.534 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	Du 01.01.2017 au 31.12.2017	Du 01.01.2016 au 31.12.2016
Intérêts sur compte à terme	27 534	36 819
TOTAL	27 534	36 819

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 82.102 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	Du 01.01.2017 au 31.12.2017	Du 01.01.2016 au 31.12.2016
Rémunération gestionnaire	76 981	88 501
Rémunération dépositaire	5 121	5 001
TOTAL	82 102	93 502

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 5.802 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	Du 01.01.2017 au 31.12.2017	Du 01.01.2016 au 31.12.2016
Rémunération CAC	5 288	5 300
Rédevance CMF	250	250
Services bancaires & assimilés	159	147
Autres impôts et taxes	105	150
TOTAL	5 802	5 847

CP1 : Note sur le capital

Capital au 31.12.2016	
-	
Montant	5 000 000
Nombre des parts émises	5 000
Nombre de copropriétaires	1
Souscriptions réalisées	
Montant	0
Nombre des parts émises	0
Nombre de copropriétaires	0
Rachats effectués	
Montant	-1 500 000
Nombre de parts rachetées	-1 500
Nombre de copropriétaires sortants	0
Capital au 31.12.2017	
Montant	3 500 000
Nombre de parts	3 500
Nombre de copropriétaires	1

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 31.12.2016	5 275 098	5 275 098
<i>Souscription de la période</i>	0	0
<i>Rachat de la Période</i>	-1 500 000	-1 500 000
Autres Mouvements	-66 931	-466 695
<i>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</i>	43 280	43 280
<i>Variation de plus ou moins-value latentes sur titres</i>	-110 211	-110 211
<i>Sommes distribuables de l'exercice antérieur</i>		-339 394
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		-60 369
Montant fin de période au 31.12.2017	3 708 167	3 308 403

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS**5-1 Engagements hors bilan**

Les engagements hors bilan au 31.12.2017 se détaillent ainsi :

Désignation	31.12.2017	% garantie
Engagements recus: Garantie SOTUGAR	2 435 085	
PLASTPACK SA	316 125	75%
ROTOPLASTICA SA	312 000	75%
LES PROFESSIONNELS DES DATTES	311 250	75%
UNISAC	461 250	75%
EVOPLAST	115 710	75%
KANPHARMA	562 500	75%
EXCELPLAST	356 250	75%
Engagements donnés:		
Accords de financement donnés	0	
	0	

2-2 Données par part et ratios pertinents

Désignation par part	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2015
Revenus des placements	7,867	7,364	8,000
Charges de gestion des placements	-23,158	-18,700	-18,700
Revenus nets des placements	-15,591	-11,336	-10,700
Autres produits	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-1,658	-1,169	-1,053
Résultat d'exploitation (1)	-17,248	-12,506	-11,753
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	-17,248	-12,506	-11,753
Variation des plus (ou moins) values potentielles	-31,489	-98,456	87,833
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	12,366	88,502	0,854
Frais de négociation	0,000	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-19,123	-9,954	88,687
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-36,372	-22,460	76,934
Résultat non distribuable de l'exercice	-19,123	-9,954	88,687
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	-19,123	-9,954	88,687
Valeur liquidative	945,257	987,140	1 009,600
Ratios de gestion des placements			
Charges / actif net moyen	1,99%	1,87%	1,93%
Autres charges / actif net moyen	0,14%	0,12%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-1,46%	-1,25%	-1,21%
Actif net moyen	4 122 053	4 991 853	4 855 667

5-3 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCPR AMEN CAPITAL I est confiée à la société AMEN CAPITAL (A.C.). Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- 1,5% HT du montant total des souscriptions de parts du Fonds sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds.
- Un bonus de performance (tel que prévu par le paragraphe 2.4 du prospectus d'émission).

Lors de la cession de chaque participation, le montant des souscriptions sera réduit du prix d'acquisition de la participation cédée. Ces honoraires sont payables en tranches semestrielles d'avance. La première tranche est payable à la date du premier décaissement suivant la libération totale des fonds. Les tranches seront versées semestriellement d'avance.

Au 31 décembre 2017, la charge ainsi comptabilisée est de 76.981 D.

5-4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,1% du montant des fonds souscrits et libérés.

Au 31 décembre 2017, la charge ainsi comptabilisée est de 5.121 D.

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE « AMENCAPITAL 2 »
ARRÊTÉE AU 31/12/2017**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2017**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL II** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2017**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **10.259.677 DT** et une valeur liquidative égale à **1.025,967 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL I** » au **31 décembre 2017**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL II** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Courant l'exercice 2014, FCPR AC II a investi 1.500.000 D dans la société Ecowood. Cette somme demeure bloquée dans le compte indisponible de la société ECWOOD. Suite à la présentation de documents contrefaits, un conflit est né entre les promoteurs du projet et les bailleurs de fonds. Le gestionnaire AMEN CAPITAL a engagé une procédure judiciaire auprès du tribunal de 1^{ère} instance de Tunis afin d'annuler l'augmentation de capital et récupérer ses fonds. A ce jour, aucune décision n'a été prise à ce propos.

- Le Conseil d'Administration, réuni le 01 Novembre 2017, a décidé l'ouverture de la période de pré-liquidation du FCPR AMEN CAPITAL II à partir du 01 Décembre 2017.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL II** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL II** » à poursuivre son exploitation, le communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et l'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL II** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL II** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de

raudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL II** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :

Vous avons procédé à l'appréciation du respect par le **FCPR AMEN CAPITAL II** des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

Vous n'avons rien à signaler à cet égard.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI
FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
0, Rue de Riyal-Les Berges du Lac II-1053-Tunis
MF.:810663T/A/M/000 - RG.:8148992002
Tél:71.194.344 / Fax:71.194.320
E-mail:tn.fr@fmbz.kpmg.com
Managing Partner
FMBZ KPMG TUNISIE

Exercice clos le 31 décembre 2017

(Unité : en Dinars Tunisiens)

LIBELLE	NOTES	31.12.17	31.12.16	Variation annuelle
ACTIFS				
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	8 456 759	8 299 170	157 589
a- Actions et valeurs assimilées		8 456 759	8 299 170	157 589
b- Obligations et valeurs assimilées		0	0	0
c- Bons de Trésor Zéro Coupons		0	0	0
d- Emprunts d'état		0	0	0
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	1 877 743	1 932 884	-55 141
a- Placements à terme		1 868 303	1 930 684	-62 381
b- Disponibilités		9 440	2 200	7 240
Créances d'exploitations	AC3	74 537	72 249	2 288
Autres actifs	AC4	0	0	0
TOTAL ACTIFS		10 409 039	10 304 303	104 736
PASSIFS				
		<u>149 362</u>	<u>41 835</u>	<u>107 527</u>
Opérateurs créditeurs	PA1	126 207	12 305	113 902
Autres créditeurs divers	PA2	23 155	29 531	-6 376
ACTIF NET		<u>10 259 677</u>	<u>10 262 467</u>	<u>-2 791</u>
Capital	CP1	10 461 958	10 293 703	168 255
Sommes distribuables		-202 282	-31 236	-171 046
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-31 236	66 964	-98 200
b- Sommes distribuables de l'exercice		-171 046	-98 200	-72 846
c- Régul.Résultat distribuables de la période		0	0	0
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		10 409 039	10 304 303	104 736

Exercice clos le 31 décembre 2017

(Unité : en Dinars Tunisiens)

LIBELLE	NOT ES	Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.01.16 au 31.12.16	Variation annuelle
Revenus du portefeuille-titres		13 380	14 896	-1 516
a- Dividendes	PR1	13 380	14 896	-1 516
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0	0
c- Revenus des autres valeurs		0	0	0
d- Revenus des emprunts d'état et valeurs assimilés		0	0	0
Revenus des placements monétaires	PR2	75 133	119 279	-44 146
<u>Total des revenus des placements</u>	-	<u>88 514</u>	<u>134 175</u>	<u>-45 662</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	-235 248	-223 363	-11 886
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		-146 735	-89 188	-57 547
Autres produits		0	0	0
Autres charges	CH 2	-24 311	-9 012	-15 299
RESULTAT D'EXPLOITATION		-171 046	-98 200	-72 846
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0	
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		-171 046	-98 200	-72 846
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		167 618	-143 516	312 355
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		637	169 712	-170 296
Frais de négociation de titres		0	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-2 791	-72 004	69 213

Exercice clos le 31 décembre 2017

(Unité : en Dinars Tunisiens)

LIBELLE	Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.01.16 au 31.12.16	Variation annuelle
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>-2 791</u>	<u>-72 004</u>	<u>69 213</u>
a- Résultat d'exploitation	-171 046	-98 200	-72 846
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	167 618	-143 516	312 355
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	637	169 712	-170 296
d- Frais de négociation de titres	0	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>Transactions sur le capital</u>			
a- Souscriptions	0	0	0
- Capital	0	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0	0
b- Rachats	0	0	0
- Capital	0	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-2 791	-72 004	69 213
<u>ACTIF NET</u>			
a- Début de période	10 262 467	10 334 471	
b- Fin de période	10 259 677	10 262 467	
<u>NOMBRE DE PARTS SOUSCRITS</u>			
a- Début de période	10 000	10 000	
b- Fin de période	10 000	10 000	
VALEUR LIQUIDATIVE	1 025,967	1 026,246	-0,279
TAUX DE RENDEMENT	-0,027%	-0,695%	0,670%

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR AMEN CAPITAL II » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « AMEN CAPITAL » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 Février 2012.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 10.000.000 réparti en 10.000 parts de D : 1.000 chacune. Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR AMEN CAPITAL II est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant l'AMEN CAPITAL.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2017**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow...)

3.3- *Evaluation des autres placements*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- *Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DEL'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'éleve au 31.12.2017 à 8.456.759 DT et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nre de titres	Coût d'acquisition	Plus/Moins-value latente au 31.12.2017	Valeur au 31.12.2017	Méthode de valorisation	% actif net	% du capital de l'émetteur
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés							
Actions des sociétés éligibles aux avantages fiscaux :		7 858 000	270 434	8 128 434		79,23%	77,70%
Société KANPHARMA SA	121 800	1 218 000	0	1 218 000	Prix d'acquisition	11,87%	11,64%
Société PROPANN SARL	590 000	590 000	306 930	896 930	Juste valeur	8,74%	8,57%
Société TUNISIE CAILLEBOTIS SA	100 000	1 000 000	0	1 000 000	Prix d'acquisition	9,75%	9,56%
Société ECOWOOD SA	1 500 000	1 500 000	0	1 500 000	Prix d'acquisition	14,62%	14,34%
Société Mars Incustrial Contracting	10 500	1 050 000	-36 496	1 013 505	Juste valeur	9,88%	9,69%
Société LAD	121 036	1 500 000	0	1 500 000	Prix d'acquisition	14,62%	14,34%
Société GREEN LABEL OIL	100 000	1 000 000	0	1 000 000	Prix d'acquisition	9,75%	9,56%
Actions OPCVM		323 018	5 307	328 325		3,20%	3,14%
SICAV AMEN TRESOR	3 119	323 018	5 307	328 325	Valeur liquidative	3,20%	3,14%
TOTAL		8 181 018	275 741	8 456 759		82,43%	80,83%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille titres", sont indiqués ci-après :

	Coût de revient au 31-12-2016	Mouvements de l'exercice 2017					Coût de revient au 31-12-2017
		Coût d'acquisition	Coût de cession/ rachat	Prix de cession	Plus ou (moins) values réalisées	Dividendes encaissés	
Actions non cotées	7 858 000	0	0	0	0	0	7 858 000
Actions SICAV AMEN Trésor	333 047	13 382	23 412	24 048	+637	13 380	323 018
TOTAL	8 191 047	13 382	23 412	24 048	+637	0	8 181 018

AC2 : Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 1.877.743 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	Solde au 31.12.2017	Solde au 31.12.2016
Placements à terme		
Compte à terme	1 820 000	1 868 000
Intérêts courus sur compte à terme	48 303	62 684
	1 868 303	1 930 684
Disponibilités		
Dépôts à vue	9 440	2 200
TOTAL	1 877 743	1 932 884

AC3 : Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 74.537 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	Solde au 31.12.2017	Solde au 31.12.2016
Charges constatées d'avance (a)	74 440	72 193
AMEN INVEST	97	56
TOTAL	74 537	72 249

(a) Il s'agit de commissions de gestion du 01.01.2018 au 30.04.2018.

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 126.207 DT et s'analyse comme suit :

LIBELLE	Solde au 31.12.2017	Solde au 31.12.2016
Gestionnaire - Frais de gestion	114 406	504
Dépositaire	11 801	11 801
TOTAL	126 207	12 305

2A2 : Autres créiteurs divers

Cette rubrique s'élève au 31.12.2017 à 23.155 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	Solde au 31.12.2017	Solde au 31.12.2016
CMF	301	504
Honoraires commissaire aux comptes	6 000	12 604
Différence d'estimation	158	179
Retenue à la source effectuée	16 695	16 243
TOTAL	23 155	29 531

2R1 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 13.380 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	Du 01.01.2017 au 31.12.2017	Du 01.01.2016 au 31.12.2016
Dividendes SICAV AMEN Trésor	13 380	14 896
TOTAL	13 380	14 896

2R2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 75.133 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	Du 01.01.2017 au 31.12.2017	Du 01.01.2016 au 31.12.2016
Intérêts sur compte à terme	75 133	119 279
TOTAL	75 133	119 279

2H1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 235.248 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	Du 01.01.2017 au 31.12.2017	Du 01.01.2016 au 31.12.2016
Rémunération gestionnaire	223 448	211 562
Rémunération dépositaire	11 801	11 801
TOTAL	235 248	223 363

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 24.311 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	Du 01.01.2017 au 31.12.2017	Du 01.01.2016 au 31.12.2016
Rémunération CAC	6 000	6 300
Redevance CMF	504	301
Services bancaires & assimilés	1 905	2 261
Autres impôts et taxes	90	150
Honoraires Avocat	2 240	0
Autres honoraires	13 572	0
TOTAL	24 311	9 012

CP1 : Note sur le capital

Capital au 31.12.2016	
Montant	10 000 000
Nombre des parts émises	10 000
Nombre de copropriétaires	3
Souscriptions réalisées	
Montant	0
Nombre des parts émises	0
Nombre de copropriétaires	0
Rachats effectués	
Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0
Capital au 31.12.2017	
Montant	10 000 000
Nombre de parts	10 000
Nombre de copropriétaires	3

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 01.01.2017	10 293 703	10 293 703
<i>Souscription de la période</i>	0	0
<i>Rachat de la Période</i>	0	0
Autres Mouvements	168 255	-34 026
<i>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</i>	637	637
<i>Variation de plus ou moins-value latentes sur titres</i>	167 618	167 618
<i>Sommes distribuables de l'exercice antérieur</i>		-31 236
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		-171 046
Montant fin de période au 31.12.2017	10 461 958	10 259 677

NOTES ET AUTRES INFORMATIONS**5-1 Engagements hors bilan**

Les engagements hors bilan au 31.12.2017 se détaillent ainsi :

Désignation	31.12.2017	% garantie
Engagements reçus: Garantie SOTUGAR	3 576 000	
Société KANPHARMA SA	913 500	75%
Société TUNISIE CAILLEBOTIS SA	750 000	75%
Société ECOWOOD SA	1 125 000	75%
Société Mars industriel Contracting	787 500	75%
Engagements donnés:	0	
-		
Accords de financement donnés	0	

1-2 Données par part et ratios pertinents

Désignation par part	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2015
Revenus des placements	8,851	13,418	29,154
Charges de gestion des placements	-23,525	-22,336	-21,388
Revenu net des placements	-14,673	-8,919	7,767
Autres produits	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-2,431	-0,901	-1,070
Résultat d'exploitation (1)	-17,105	-9,820	6,696
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	-17,105	-9,820	6,696
Variation des plus (ou moins) values potentielles	16,884	-14,352	17,417
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,058	16,971	5,144
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	16,826	2,620	22,562
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-0,279	-7,200	29,258
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	16,826	2,620	22,562
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	0,000	0,000	22,562
Valeur liquidative	1 025,967	1 026,246	1 033,447
Ratios de gestion des placements			
charges / actif net moyen	2,29%	2,18%	2,07%
autres charges / actif net moyen	0,24%	0,09%	0,10%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-1,67%	-0,96%	0,65%
Actif net moyen	10 261 072	10 298 469	10 275 385

3-3 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCPR AMEN CAPITAL II est confiée à la société AMEN CAPITAL (A.C.). Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à:

- 1,5% HT du montant total des souscriptions de parts du Fonds non investis sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds,
- 2% HT du montant total des souscriptions de parts du fonds investies sur une base annuelle pour toute la durée du fonds.

Pour le calcul de ces honoraires de gestion, lors de la cession de chaque participation, le montant des souscriptions sera réduit du prix d'acquisition de la participation cédée. Ces honoraires sont payables en tranches semestrielles d'avance. La première tranche est payable à la date du premier décaissement suivant la libération totale des fonds. Les tranches seront versées semestriellement d'avance.

De plus, il a été prévu d'affecter au gestionnaire une partie des résultats de distribution d'actifs, correspondant à 20% du reliquat après paiement des dépenses et engagements du fonds et versement des sommes revenant aux porteurs de parts.

Au 31 décembre 2017, la charge ainsi comptabilisée est de 223.448 D.

3-4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,1% HT du montant des fonds souscrits et libérés.

Au 31 décembre 2017, la charge ainsi comptabilisée est de 11.801 D.

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE ALLÉGÉE « AMENCAPITAL 3 »
ARRÊTÉE AU 31/12/2017**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2017**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2017**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **22.478.429 DT** et une valeur liquidative égale à **966,814 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** » au **31 décembre 2017**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Le FCPR AMEN CAPITAL III porte sur un montant initialement projeté de 30.000.000 DT. Au 31.12.2017, il a été souscrit et clôturé à 23.250.000 DT dont 14.650.000 DT non encore libérés.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Les objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra

toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

apport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables en Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMEN CAPITAL III** ».

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le **FCPR AMEN CAPITAL III** des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI
FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
6, Rue de Royal Les Berges du Lac II, 100
MF: 810663T/A/M/000 - RC: 151
Tél: 71.194.344 / Fax: 71.194.345
E-mail: m.zammouri@fmbz.com
Managing Partner
FMBZ KPMG TUNISIE

Exercice clos le 31 décembre 2017

(Unité : en Dinars Tunisiens)

LIBELLE	NOTE	31.12.2017	31.12.2016	Variation annuelle
ACTIFS				
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	1 631 565	603 947	1 027 619
a- Actions et valeurs assimilées		1 076 751	603 947	472 805
b- Obligations et valeurs assimilées		554 814	0	554 814
c- Emprunts d'état		0	0	0
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	6 238 255	8 230 481	-1 992 226
a- Placements monétaires		6 196 801	8 225 729	-2 028 928
b- Disponibilités		41 455	4 752	36 703
Créances d'exploitations	AC3	40 580	103	40 477
Autres actifs	AC4	14 650 000	14 650 000	0
TOTAL ACTIFS		22 560 401	23 484 531	-924 130
PASSIFS		81 972	673 534	-591 562
Opérateurs créditeurs	PA1	5 950	660 063	-654 113
Autres créditeurs divers	PA2	76 022	13 471	62 551
ACTIF NET		22 478 429	22 810 996	-332 567
Capital	CP1	23 255 665	23 257 045	-1 379
Sommes distribuables		-777 236	-446 048	-331 188
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-446 048	-290 281	-155 767
b- Sommes distribuables de l'exercice		-331 188	-155 767	-175 421
c- Régul.Résultat distribuables de la période		0	0	0
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		22 560 401	23 484 531	-924 130

Exercice clos le 31 décembre 2017

(Unité : en Dinars Tunisiens)

LIBELLE	NOTE	Période du 01.01.2017 au 31.12.2017	Période du 01.01.2016 au 31.12.2016	Variation annuelle
Revenus du portefeuille-titres	PR1	25 866	0	25 866
a- Dividendes		25 252	0	25 252
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0	0
c- Revenus des autres valeurs		0	0	0
b- Revenus des BTA et BTZC		0	0	0
c- Revenus des obligations et valeurs assimilées		614	0	614
Revenus des placements monétaires	PR2	264 634	231 927	32 707
Total des revenus des placements		290 500	231 927	58 573
Charges de gestion des placements	CH 1	-607 324	-376 397	-230 927
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		-316 824	-144 470	-172 354
Autres produits	PR 3	0	0	0
Autres charges	CH 2	-14 364	-11 297	-3 067
RESULTAT D'EXPLOITATION		-331 188	-155 767	-175 421
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		-331 188	-155 767	-175 421
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0	0
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-1 531	7 045	-8 576
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		152	0	152
Frais de négociation de titres		0	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-332 567	-148 722	-183 845

VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice clos le 31 décembre 2017
(Unité : en Dinars Tunisiens)

LIBELLE	Période du 01.01.2017 au 31.12.2017	Période du 01.01.2016 au 31.12.2016	Variation annuelle
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	-332 567	-148 722	-183 845
a- Résultat d'exploitation	-331 188	-155 767	-175 421
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-1 531	7 045	-8 576
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	152	0	152
d- Frais de négociation de titres	0	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	0	0	0
<u>Transactions sur le capital</u>	0	7 000 000	-7 000 000
a- Souscriptions	0	7 000 000	-7 000 000
- Capital	0	7 000 000	-7 000 000
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0	0
b- Rachats	0	0	0
- Capital	0	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0	0
- Commissions de rachat	0	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-332 567	6 851 278	-7 183 845
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>			
a- Début de période	22 810 996	15 959 719	
b- Fin de période	22 478 429	22 810 996	
<u>NOMBRE DE PARTS</u>			
a- Début de période	23 250	16 250	
b- Fin de période	23 250	23 250	
VALEUR LIQUIDATIVE	966,814	981,118	-14,304
TAUX DE RENDEMENT	-1,458%	1,429%	-2,887%

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR AMEN CAPITAL III » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « AMEN CAPITAL » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 29 mai 2014.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

À ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 30.000.000 réparti en 30.000 parts de D : 1.000 chacune.

Au 31.12.2017, il a été souscrit et clôturé à 23.250.000 DT dont 14.650.000 DT non encore libérés. Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Étant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR AMEN CAPITAL III est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant l'AMEN CAPITAL.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2017**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit

1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow...).

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 1.631.565 DT et se détaille ainsi :

Designation du titre	Nre de titres	Coût d'acquisition	Plus/Moins-value latente au 31.12.2017	Valeur au 31.12.2017	Méthode de valorisation	% actif net	% du capital de l'émetteur
Actions des sociétés éligibles aux avantages fiscaux :		456 945	0	456 945		2,03%	1,96%
Société RAINBOW	3 715	456 945	0	456 945	Prix d'acquisition	2,03%	1,96%
Obligations et valeurs assimilées		554 200	0	554 814		2,47%	2,39%
OCA RAINBOW	5 542	554 200	614	554 814	Prix d'acquisition		
Actions OPCVM		614 293	5 513	619 806		2,76%	2,67%
SICAV AMEN TRESOR	5 888	614 293	5 513	619 806	Valeur liquidative	2,76%	2,67%
TOTAL		1 625 438	5 513	1 631 565		4,79%	4,63%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille titres", sont indiqués ci -après :

	Mouvements de l'exercice 2017						Coût de revient au 31.12.2017
	Coût de revient au 31.12.2016	Coût d'acquisition	Coût de cession/ rachat	Prix de cession	Plus ou (moins) valeur réalisées	Dividendes encaissés	
Actions non cotées	0	456 945	0	0	0	0	456 945
Obligations Convertibles en Actions	0	554 200	0	0	0		554 200
Actions SICAV AMEN Trésor	596 902	25 220	7 829	7 981	152	25 252	614 293
TOTAL	596 902	1 036 365	7 829	7 981	152	25 252	1 625 438

AC2 : Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 6.238.255 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	SOLDE 31.12.2017	SOLDE 31.12.2016
Placements monétaires		
Compte à terme	6 150 000	8 000 000
Intérêts courus sur compte à terme	46 801	225 729
	6 196 801	8 225 729
Disponibilités		
Dépôts à vue	41 455	4 752
TOTAL	6 238 255	8 230 481

AC3 : Note sur les créances d'exploitations

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 40.580 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	SOLDE 31.12.2017	SOLDE 31.12.2016
Amen Invest	46	103
Charges constatées d'avance (a)	40 534	0
TOTAL	40 580	103

(a) Il d'agit des frais de gestion relatifs au mois de Janvier 2018.

AC4 : Autres Actifs

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 14.650.000 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	SOLDE 31.12.2017	SOLDE 31.12.2016
Souscripteurs de parts	14 650 000	14 650 000
TOTAL	14 650 000	14 650 000

'A1 : Operateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 5.950 DT et s'analyse comme suit :

LIBELLE	SOLDE 31.12.2017	SOLDE 31.12.2016
Gestionnaire	0	656 376
Dépositaire	5 950	3 688
TOTAL	5 950	660 063

'A2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31.12.2017 à 76.022 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	SOLDE 31.12.2017	SOLDE 31.12.2016
Honoraires CAC à payer	3 165	12 629
CMF à payer	228	393
Impôts et taxes à payer	72 629	449
TOTAL	76 022	13 471

'R2 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 25.252 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	Du 01.01.2017 au 31.12.2017	Du 01.01.2016 au 31.12.2016
Dividendes SICAV AMEN Trésor	25 252	0
TOTAL	25 252	0

'R2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 264.634 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	Du 01.01.2017 au 31.12.2017	Du 01.01.2016 au 31.12.2016
Intérêts sur compte à terme	264 634	231 927
TOTAL	264 634	231 927

H1 : Charges de gestion des placements

le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 607.324 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	Du 01.01.2017 au 31.12.2017	Du 01.01.2016 au 31.12.2016
Rémunération gestionnaire	601 374	372 709
Rémunération dépositaire	5 950	3 688
TOTAL	607 324	376 397

H2 : Autres charges

le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 14.364 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	Du 01.01.2017 au 31.12.2017	Du 01.01.2016 au 31.12.2016
Rémunération CAC	5 761	6 300
Rémunération EXPERTISE	0	4 481
Redevance CMF	429	228
Services bancaires & assimilés	259	109
Autres impôts et taxes	75	180
Autres honoraires	7 841	0
TOTAL	14 364	11 297

P1 : Note sur le capital

Capital souscrit au 31.12.2016	
Montant	23 250 000
Nombre des parts émises	23 250
Nombre de copropriétaires	4
Souscriptions réalisées	
Montant	0
Nombre des parts émises	0
Nombre de copropriétaires	0
Rachats effectués	
Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0
Capital souscrit au 31.12.2017	
Montant	23 250 000
Nombre de parts	23 250
Nombre de copropriétaires	4

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 31.12.2016	23 257 045	23 257 045
<i>Souscription de la période</i>	0	0
<i>Rachat de la Période</i>	0	0
Autres Mouvements	-1 379	-778 615
<i>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</i>	152	152
<i>Variation de plus ou moins-value latentes sur titres</i>	-1 531	-1 531
<i>Sommes distribuables de l'exercice antérieur</i>		-446 048
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		-331 188
Montant fin de période au 31.12.2017	23 255 665	22 478 429

VOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan au 31.12.2017 se détaillent ainsi :

Désignation	31.12.2017
Engagement reçus:	0
Garanties SOTUGAR	0
Engagement donnés:	0
Accords de financement donnés	0

5-2 Données par part et ratios pertinents

Désignation par part	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2015
Revenus des placements	12,495	9,975	0,000
Charges de gestion des placements	-26,121	-16,189	-17,272
Revenu net des placements	-13,627	-6,214	-17,272
Autres produits	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,618	-0,486	-0,592
Résultat d'exploitation (1)	-14,245	-6,700	-17,863
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	-14,245	-6,700	-17,863
Variation des plus (ou moins) values potentielles	-0,066	0,303	0,000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-14,311	-6,397	-17,863
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-28,555	-13,096	-35,727
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-14,311	-6,397	-17,863
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	-14,311	-6,397	-17,863
Valeur liquidative	966,814	981,118	967,255
Ratios de gestion des placements			
charges / actif net moyen	-2,68%	-1,94%	-1,76%
autres charges / actif net moyen	-0,06%	-0,06%	-0,06%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-1,46%	-0,80%	-1,82%
Actif net moyen	22 644 713	19 385 358	15 959 719

3-3 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCPRAMEN CAPITAL III est confiée à la société AMEN CAPITAL (A.C.). Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- 1,75% HT du montant total des souscriptions de parts du Fonds non investies sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds.
- 2,25% du montant total des souscriptions de parts du Fonds investies sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds.

Pour le calcul des honoraires de gestion, lors de la cession de chaque participation, le montant des souscriptions sera réduit du prix d'acquisition de la participation cédée. Ces honoraires sont payables en tranches semestrielles d'avance. La première tranche est payable à la date du premier décaissement suivant la libération totale des fonds. Les tranches seront versées semestriellement d'avance.

De plus, il a été prévu d'affecter au gestionnaire une partie des résultats de distribution d'actifs, correspondant à 20% du reliquat après paiement des dépenses et engagements du fonds et versement des sommes revenant aux porteurs de parts.

au 31 décembre 2017, la charge ainsi comptabilisée est de 601.374 D.

3-4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31 décembre de chaque année avec un minimum fixé à 5 000 TND HT et un maximum de 15 000 TND HT par an applicable compter de l'achèvement de la période de souscription. Cette commission sera prélevée à terme échu 15 jours après l'arrêté de la VL de l'exercice.

au 31 décembre 2017, la charge ainsi comptabilisée est de 5.950 D.